



Conseil national
de l'information statistique

Montrouge, le 17 mai 2019

n°91/H030

COMMISSION «ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE»

Réunion du 3 avril 2019

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	2
AVIS ÉMIS PAR LA COMMISSION.....	34
DOCUMENTS PRÉPARATOIRES ET COMPLÉMENTAIRES.....	35
AVIS D'OPPORTUNITÉ ET « 7BIS ».....	36

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 3 avril 2019 -

Président : Xavier TIMBEAU, Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)

Rapporteurs : Claire PLATEAU, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Sylvain MOREAU, Ministère de la Transition écologique et solidaire

Responsable de la commission : Claire JOUTARD (01 87 69 57 17)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION.....	6
.I DEMANDE D'ACCÈS A DES SOURCES ADMINISTRATIVES AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DE 1951.....	6
.II DEMANDES D'AVIS D'OPPORTUNITÉ SUR DES PROJETS D'ENQUÊTES STATISTIQUES..	6
III. LE PROGRAMME STATISTIQUE 2019 DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE.....	13
IV. LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.....	15
CONCLUSION.....	33

LISTE DES PARTICIPANTS

ADOBATI	Micheline	ATD Quart Monde
AIGOIN	Jean-Luc	Association Les Eco Maires
ANXIONNAZ	Isabelle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
BAILLY	Béatrice	ATD Quart Monde
BECK	Simon	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
BOISSONNAT	Huguette	ATD Quart Monde
BRACHET-DUCOS	Corinne	Membre Association Agiv de Gentilly
BRIAUMONT	Dorothee	SOLAAL
CÉBRON	Didier	Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
COLTIER	Yves	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
DARRINÉ	Serge	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
DEGRON	Robin	France Stratégie
DUBOIS	Marie-Michèle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
FEREIRA	Aquilina	ATD Quart Monde
FEVRE	Cécile	Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES)
FILLAUD	Isabelle	Confédération générale alimentation de détail
GALIO	Pierre	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
GOUTHIERE	Laurence	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
GREFFET	Pierre	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
HUTIN	Christian	Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL)
JOUTARD	Claire	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
KRYCEVE	Georges	INCOME Consulting
LACAILLE	Yves	Unapl
LASSOUED	Adnen	Statistiques Tunisie
LEHOUX	Frédérique	GECO Food Service
LEVY	Pascal	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
MAGNIER	Céline	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
MAKDESSI	Yara	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MARTIAL	Élodie	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
MATHIEU-FIGUEIREDO	Léa	Association nationale des industries alimentaires (ANIA)
MAUREL	Françoise	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
MAUVAIS	François	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - Ile-de-France
MERCIER	Élisabeth	Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation - Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
MORARD	Valéry	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
MOREAU	Sylvain	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
NGUYEN HUU CHIEU	Elise	Union nationale des associations de professions libérales
PAUTARD	Eric	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
PICARD	Jean-Michel	Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation
PLATEAU	Claire	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction des études et des synthèses économiques (DESE)
POUTEAU	Nicolas	Conseil Régional d'Ile-de-France

PRÉVOT	Henri	
REDLINGSHÖFER	Barbara	Institut national de la recherche agronomique (INRA)
RENAUD	Bénédicte	Réseau pour la sécurité et la qualité des denrées animales (RESEDA)
RIBON	Olivier	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
SCRIBE	Chrystel	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
TAGNANI	Stéphane	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
TIMBEAU	Xavier	Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)
ZRIBI	Lamia	Conseil national de la statistique (CNS) tunisien

La séance est ouverte à 14 heures 30, sous la présidence de XavierTIMBEAU.

INTRODUCTION

Xavier TIMBEAU

Bonjour à toutes et à tous. Je note une affluence solide. Nous aurons donc sans doute des débats nourris. Cette séance de commission sera consacrée aux questions de gaspillage alimentaire. Avant cela, nous examinerons une demande d'accès à des sources administratives, des avis d'opportunité sur des enquêtes, puis le programme de travail des producteurs de statistiques.

Nous accueillons aujourd'hui une délégation du Conseil national de la statistique tunisien. Je leur souhaite la bienvenue.

.I DEMANDE D'ACCÈS A DES SOURCES ADMINISTRATIVES AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DE 1951

Françoise MAUREL, Secrétaire générale du Cnis

La demande porte sur les données relatives aux cartes professionnelles des chauffeurs de VTC, taxis et VMDTR (véhicules motorisés à deux ou trois roues) produites par IN Groupe (ancienne Imprimerie nationale) pour le compte des préfetures. Cette demande est formulée par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire afin de compléter les données dont il dispose déjà sur le comptage des cartes professionnelles pour ses propres besoins.

Les traitements envisagés sur ces données visent à produire des statistiques démographiques sur les chauffeurs à partir des données professionnelles et des statistiques plus localisées sur les départements de délivrance, avec un croisement entre département de résidence du chauffeur et département de délivrance de la carte. À terme, ces données pourront être appariées avec des données plus complètes sur les plates-formes de VTC et taxis, pour obtenir des statistiques sur les revenus et le temps de travail de ces catégories professionnelles. Dans un premier temps, les données contribueront au rapport de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes (T3P), mais le SDES publiera également des travaux à partir de ces données.

La commission Environnement et Développement durable donne un avis favorable à la demande d'accès à des sources administratives formulée par le SDES.

.II DEMANDES D'AVIS D'OPPORTUNITÉ SUR DES PROJETS D'ENQUÊTES STATISTIQUES

Xavier TIMBEAU

Nous devons examiner les demandes pour trois renouvellements d'enquêtes et une nouvelle enquête.

II.1 Enquêtes présentées pour renouvellement d'opportunité

II.1.1 Enquête sur la transparence du prix du gaz et de l'électricité

Olivier RIBON, ministère de la Transition écologique et solidaire

Le ministère de la Transition écologique et solidaire demande le renouvellement de l'avis d'opportunité pour l'enquête semestrielle sur la transparence des prix du gaz et de l'électricité. Cette enquête existe sous sa forme actuelle depuis 2008. Elle a pour objectif de collecter des prix du gaz naturel et d'électricité par tranche de consommation, avec la distinction des clients résidentiels et non résidentiels. Cette enquête répond à un règlement européen visant à comparer les prix du gaz et de l'électricité entre les différents pays, notamment dans le cadre de l'ouverture à la concurrence.

L'enquête couvre les principaux fournisseurs de gaz et d'électricité. Pour l'électricité, nous sommes également amenés à interroger les transporteurs et distributeurs qui facturent directement le coût d'acheminement à certains gros consommateurs professionnels qui n'ont pas mandaté leur fournisseur. Pour établir la base de sondage, nous travaillons à partir de la liste des fournisseurs opérant sur le marché français communiquée par la Commission de régulation de l'énergie. Nous interrogeons ces fournisseurs de façon à couvrir 95 % des parts de marché. Même si de nouveaux acteurs entrent chaque année sur le marché, la liste reste relativement stable, car les fournisseurs historiques EDF et ENGIE conservent des parts de marché importantes, notamment sur les ménages.

Depuis notre dernière présentation, réalisée voilà cinq ans, nous avons été amenés à procéder à quelques évolutions, notamment suite à un nouveau règlement européen de 2016. Nous collectons les prix hors toutes taxes, hors TVA (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC). De nombreuses taxes s'appliquent sur le gaz et l'électricité en plus de la TVA. Depuis l'an dernier, nous avons ajouté, une fois par an, une interrogation plus détaillée sur ce qui relève de la fourniture et des coûts du réseau dans le prix hors toutes taxes, avec une distinction entre transport et distribution, ainsi que sur le détail des taxes.

Les résultats de l'enquête sont accessibles en ligne. Elle est utilisée de façon importante. Eurostat diffuse sur son site la comparaison des prix de l'énergie. Nous utilisons aussi beaucoup cette enquête, notamment pour l'établissement du bilan énergétique annuel de la France, les comptes de l'énergie et nos publications annuelles sur le prix du gaz et de l'électricité. Cette enquête a d'autant plus d'importance que la part des tarifs réglementés de vente recule. Elle permet ainsi de connaître l'ensemble des tarifs pratiqués, qu'il s'agisse des tarifs réglementés ou des offres alternatives.

II.1.2 Enquête annuelle sur les réseaux de chaleur et de froid (EARCF)

Simon BECK, ministère de la Transition écologique et solidaire

L'enquête annuelle sur les réseaux de chaleur et de froid nous permet de dresser un panorama de l'ensemble des réseaux de chaleur et de froid sur un plan technique (puissance, bouquet énergétique, émissions de CO₂) et sur un plan monétaire (tarifs appliqués et recettes). Elle se révèle primordiale pour établir le bilan annuel de l'énergie et répondre aux questionnaires internationaux d'Eurostat et de l'Agence internationale de l'Énergie (AIE).

L'enquête est exhaustive ; elle interroge l'ensemble des réseaux techniques qui livrent leur chaleur ou leur froid à un ou plusieurs abonnés en métropole, soit 820 réseaux à fin 2017. Eurostat et l'AIE utilisent très largement cette enquête *via* les questionnaires internationaux que nous remplissons pour eux. Cette enquête intéresse aussi de nombreux acteurs nationaux comme la DGEC, le SNCU (Syndicat national du chauffage urbain et de la climatisation urbaine), l'ADEME, mais aussi des syndicats professionnels et associations, puisqu'elle constitue la seule source de données sur la chaleur livrée en dehors de la cogénération.

Nous demandons un renouvellement de l'opportunité pour cette enquête qui existe depuis 1984, dont la maîtrise d'œuvre est aujourd'hui assurée par le SNCU, assisté d'AMORCE. Depuis la dernière présentation, nous avons fortement amélioré la couverture et le taux de réponse. En 2018, nous avons ainsi obtenu un taux de réponse de 92 %. Des évolutions réglementaires ont également eu lieu, notamment pour alimenter les données d'énergie mises à disposition du public dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Le questionnaire a peu évolué, mais de nombreuses améliorations opérationnelles ont été réalisées pour faciliter la collecte et la réponse.

II.1.3 Enquête annuelle sur la production d'électricité (EAPE)

Simon BECK

L'enquête annuelle sur la production d'électricité vise à mesurer la quantité d'électricité produite et la part autoconsommée par l'ensemble des installations de production d'électricité en France et à en connaître les principales caractéristiques. Là encore, l'enquête se révèle primordiale pour établir le bilan de l'énergie et répondre aux questionnaires internationaux d'Eurostat et de l'AIE.

Cette enquête est exhaustive sur l'ensemble de son champ, c'est-à-dire les établissements et particuliers producteurs d'électricité, que cette production constitue leur activité principale ou non. Nous n'interrogeons pas, en revanche, la filière photovoltaïque, car nous parvenons à récupérer les données *via* une source administrative. 6 000 installations sont ainsi interrogées chaque année. Cette enquête couvre le territoire français, les DOM ont été intégrés au champ de l'enquête en 2007 et Mayotte en 2014. La DGEC utilise largement cette enquête, notamment pour le suivi de la PPE (programmation pluriannuelle de l'énergie).

Nous demandons aujourd'hui le renouvellement de l'opportunité pour cette enquête qui existe depuis 2000. Une forte amélioration de la couverture et du taux de réponse a été permise par l'utilisation de nouvelles sources externes. L'enquête est entièrement réalisée par internet depuis 2016. Le questionnaire a peu évolué depuis le dernier label, mais l'ergonomie, le remplissage et les contrôles ont été améliorés. Pour ce renouvellement, nous envisageons de nombreux changements et de fortes simplifications grâce à de nouvelles sources de données que nous étudierons de manière plus approfondie en cours d'année. Nous souhaiterions tout d'abord utiliser le registre des installations de production d'électricité géré par RTE et mis en place dans le cadre de l'article 179 de la loi de Transition écologique pour une croissance verte. Lorsque ce registre atteindra son régime de croisière, il devrait permettre de fortement simplifier le questionnaire pour les filières non thermiques. Par ailleurs, la Commission de régulation de l'énergie devrait mettre en place, en fin d'année, une collecte annuelle dans le cadre d'un audit des coûts sur l'ensemble des productions de plus de 100 kW. Ces données devraient nous permettre d'alléger le questionnaire, voire de ne plus interroger certains établissements. Dans tous les cas, ces sources nous permettent d'améliorer le redressement et la qualité des données.

Échanges

Xavier TIMBEAU

Je propose que nous ouvrons la discussion sur ces trois demandes de renouvellement.

Henri PREVOT

Je suis membre d'une association sur l'énergie et l'effet de serre. Le secteur photovoltaïque se développe et soulève la question – passionnante pour les statisticiens – de l'autoconsommation. Comment procédez-vous sur le sujet ?

Simon BECK

Pour l'instant, nous ne mesurons pas l'autoconsommation du secteur photovoltaïque. Nous travaillons avec ENEDIS pour tenter de récupérer cette information. Nous devrions pouvoir obtenir des données pour ce qui est connecté au réseau. Nous avons la puissance mais nous devons réfléchir à la mesure de la production.

Henri PREVOT

Il s'agit d'un sujet très important pour les questions de tarification et d'accès au réseau. La même question se pose aussi pour l'utilisation de la chaleur du soleil. Si nous voulons dresser un panorama exhaustif de l'énergie, nous devons connaître ce sujet.

Simon BECK

Tout à fait.

Xavier TIMBEAU

Les enquêtes auprès des ménages sur leurs équipements et leurs modes de consommation peuvent également fournir des éclairages sur l'autoconsommation ou la micro-génération.

Sylvain MOREAU

Ces enquêtes permettent de connaître les équipements, mais pas la consommation.

Xavier TIMBEAU

Je trouve curieux que, dans le cadre de la transparence des prix, vous interrogiez les producteurs plutôt que les consommateurs. Ainsi, vous laissez le soin aux producteurs de calculer le prix moyen. Je comprends la facilité de l'exercice, mais cette démarche me paraît moins claire en termes de transparence.

Olivier RIBON

Nous demandons aux fournisseurs de nous communiquer des prix basés sur les factures adressées au client final, afin que les informations collectées soient au plus près de la réalité. Nous recueillons les volumes et les prix hors taxes, hors TVA et TTC.

Xavier TIMBEAU

Vous ne maîtrisez pas les échantillons de factures.

Olivier RIBON

Nous collectons l'exhaustivité des factures. Tous les trimestres, nous recueillons les volumes et nous nous assurons que ces données sont cohérentes avec la note publiée par la Commission de régulation de l'énergie sur les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel.

Xavier TIMBEAU

Un appariement de ces factures avec les données collectées auprès des ménages me semblerait intéressant, en particulier pour comprendre les comportements de sortie des tarifs régulés ou l'établissement des tarifs des entreprises auprès de leur fournisseur d'énergie.

Sylvain MOREAU, ministère de la Transition écologique et solidaire

Nous le faisons dans le cadre de l'enquête PHEBUS en récupérant les factures individuelles. Néanmoins, cette démarche était centrée sur la précarité énergétique. Nous n'avons pas analysé les comportements des ménages et leur évolution par rapport aux principaux opérateurs. Nous avons reçu des demandes assez pressantes pour renouveler ce type d'enquête, mais l'exercice se révèle très onéreux.

Xavier TIMBEAU

Existe-t-il une différence très forte entre les secteurs photovoltaïque et éolien dans l'enquête annuelle sur la production d'énergie ?

Simon BECK

Le secteur éolien est interrogé, mais pas le secteur photovoltaïque. Pour celui-ci, nous récupérons des données d'obligation d'achat.

La commission Environnement et développement durable donne un avis d'opportunité favorable sur le renouvellement de ces trois enquêtes.

II.2 Nouvelle enquête présentée pour avis d'opportunité

II.2.1 Enquête « Les Français et la nature »

Éric PAUTARD, ministère de la Transition écologique et solidaire

Ce projet de nouvelle enquête est proposé par le SDES. En 2007, nous avons présenté un dispositif d'enquête pluriannuelle devant le Cnis comprenant deux grandes enquêtes en alternance tous les quatre ans. La première, sur les pratiques environnementales des ménages, a eu lieu à quatre reprises, en 1998 et

2005 dans le cadre de l'ancienne enquête EPCV (aujourd'hui SRCV), puis de l'enquête EPEM en 2011 et 2016 auprès de 4 000 ménages. La deuxième, sur le sentiment d'exposition aux risques, confrontait nos données relatives à l'exposition aux risques et le sentiment d'exposition des citoyens. Elle a été conduite en 2007 et 2013, là encore auprès de 4 000 ménages. Enfin, nous réalisons des baromètres d'opinion sur des thématiques environnementales tous les ans depuis 2008 en partenariat avec l'Insee dans le cadre de l'enquête de conjoncture et tous les deux ans avec le CREDOC depuis 1995.

Si nous avons respecté ce dispositif, nous devrions nous préparer à une nouvelle enquête sur le sentiment d'exposition aux risques. Compte tenu de l'agenda politique marqué par la biodiversité, nous avons imaginé une enquête sur ce thème. La biodiversité est couverte par deux Objectifs de développement durable importants sur la vie aquatique (ODD 14) et la vie terrestre (ODD 15). Le 18 mai 2018, à Marseille, le ministère présentait sa Stratégie nationale de mobilisation pour la biodiversité. Le 4 juillet, le plan biodiversité a été présenté en comité interministériel. Dans trois semaines, la France accueillera la septième session plénière de la Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Le chef de l'État a également fait le choix de placer le sujet de la biodiversité à l'agenda du G7 qui se tiendra cet été à Biarritz. Enfin, en juin 2020, la France accueillera à Marseille le Congrès mondial de la nature, un événement très important organisé par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Cette enquête ne souhaite pas s'enfermer dans une vision scientifique de la biodiversité, telle qu'elle est formellement définie dans les conventions internationales. L'enjeu est d'aborder plus largement la variété des relations individuelles à la nature (monde sauvage, attirance/rejet, terre nourricière, perceptions subjectives, croyances/savoirs, rapport au monde animal et à la viande, etc.). Nous souhaitons aborder ces différents thèmes dans une approche plus individuelle que scientifique.

Nous partons du constat que la disparition de certaines espèces végétales ou animales est la préoccupation environnementale qui a le plus progressé au cours des dernières années. Les scientifiques internationaux évoquent une sixième extinction de masse et les médias relaient davantage d'informations sur le sujet. Les pouvoirs publics se saisissent de cet enjeu et les citoyens s'en inquiètent. Néanmoins, le discours rationnel sur l'érosion de la biodiversité se heurte à un rapport parfois passionnel à la nature. Chacun appréhende la nature à l'aune de sa propre expérience et à l'échelle de son lieu de vie. Plusieurs questions se posent : qui nuit à la biodiversité ? Qui en subit les conséquences ? Qui agit pour protéger la nature ? La démarche que nous proposons consiste à dresser un premier état des lieux quantitatif des représentations sociales afin de catégoriser les positionnements vis-à-vis de la nature. Les orientations de cette enquête sont relativement ouvertes dans la mesure où nous ne sommes pas soumis à un règlement européen. Ce travail s'inscrit avant tout dans notre mission d'information environnementale afin d'alimenter le débat public et orienter la décision.

Nous allons débattre d'un certain nombre de questionnements avec nos partenaires dans le cadre du groupe de concertation. Ces questions ont trait notamment à l'appréciation subjective des différents milieux naturels, les usages sociaux de ces espaces (tourisme, promenades, chasse, pêche, agriculture, etc.), la perception des espaces verts de loisir, la connaissance des espaces protégés (parcs nationaux, réserves, sites classés, etc.), la relation au genre animal, les représentations sociales des espèces classées comme nuisibles ou perçues comme telles, les opinions sur certains projets de réintroduction ou sur la gestion cynégétique de la faune sauvage, la connaissance des espèces invasives, les façons d'agir pour protéger la nature, les controverses paysagères, les risques estimés d'une dégradation des écosystèmes.

L'échantillon principal comprendrait 4 800 personnes, dont 4 000 en métropole et 800 en outre-mer. Nous avons souhaité sur-échantillonner l'outre-mer, qui constitue un territoire particulier pour les enjeux de biodiversité. Nous envisageons aussi de travailler avec les régions pour réaliser des échantillons additionnels à l'échelle régionale. Aujourd'hui, nos échantillons nous permettent seulement d'obtenir des chiffres nationaux. Si les régions sont disposées à cofinancer un sur-échantillonnage territorial, nous pourrions effectuer des exploitations régionales. La question se pose par ailleurs du traitement des territoires d'outre-mer particulièrement concernés par les enjeux de biodiversité - la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna et Saint-Pierre-et-Miquelon.

L'enquête sera réalisée par un prestataire, sélectionné dans le cadre d'une procédure de marché public. Le mode de collecte privilégié sera un panel web en métropole. En outre-mer, ce procédé apparaît en revanche plus difficile à mettre en œuvre. Les panels présentent plusieurs avantages. Outre une réduction des coûts, ils permettent de limiter les biais de désirabilité. Nous utiliserons la méthode des quotas avec des

échantillons représentatifs de la population à l'échelle de la France entière, de la métropole et des régions d'outre-mer. La durée du questionnaire ne devra pas dépasser 30 minutes.

Nous envisageons des partenariats avec l'Agence française de la biodiversité (AFB), l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), l'Observatoire national de la biodiversité (ONB), le Muséum national d'histoire naturelle, la Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, les Régions de France, les collectivités ultramarines, les organismes de recherche et le milieu associatif de protection de la nature. En termes de calendrier, nous souhaiterions valoriser l'enquête d'ici le Congrès mondial de l'UICN de juin 2020. La concertation démarrera donc dans les prochains jours pour lancer l'enquête à l'automne.

Échanges

Jean-Luc AIGOIN, Association Les Eco-maires

L'association nationale des Eco-maires rassemble des élus de collectivités fortement engagés dans le développement durable et a pour mission d'informer et de sensibiliser les collectivités et les citoyens. Les atlas de la biodiversité sont-ils pris en compte ? Les Eco-maires ont-ils été sollicités pour être partenaires de ce travail ?

Dorothee BRIAUMONT, SOLAAL

SOLAAL est une association qui facilite les dons entre le secteur agricole et les associations d'aide alimentaire. Quels sont les objectifs de cette enquête en termes de politique publique ?

Éric PAUTARD

Il est prématuré d'évoquer les atlas, car nous sommes actuellement au stade de la conception. Les Eco-maires ne constituent pas l'acteur territorial principal auquel nous pensions, mais je note votre sollicitation. Je pense que vous avez toute votre place dans le comité de concertation. Nous lançons à peine les invitations.

Aujourd'hui, le sujet de la biodiversité constitue l'un des deux piliers du ministère de la transition écologique et solidaire. Or il est abordé de manière technique et scientifique. Il existe un vrai enjeu de mobilisation de la société autour de ce sujet, mais nous ignorons totalement la façon dont celle-ci perçoit l'enjeu de biodiversité. Les acteurs chargés de ces politiques de sensibilisation travaillent sur la base de leur propre perception. Nous proposons d'apporter des éléments pour améliorer la connaissance sur la façon dont les citoyens perçoivent l'enjeu de biodiversité dans toutes ses composantes. La nature est une question éminemment personnelle, étroitement liée à son lieu de vie. Nous souhaitons donc affiner notre connaissance, mais nous ne savons pas encore précisément ce que nous allons chercher. Il s'agit aussi de dépasser les idées reçues sur le ressenti des Français qui ne reposent sur aucune appréciation directe. Nous savons comment mobiliser les citoyens sur le changement climatique. Sur la biodiversité, en revanche, nous ne sommes qu'au début de la démarche.

Sylvain MOREAU

Les acteurs de la biodiversité se préoccupent de la prise de conscience. Des études montrent que 70 % des insectes et 30 % des oiseaux ont disparu. Or nous ne voyons pas poindre une évolution des comportements dans la société civile. J'ai souvenir d'une réunion à l'AFB, où les acteurs constataient que la sensibilité des citoyens au changement climatique n'existe pas sur la biodiversité. Cette situation peut avoir un impact sur les politiques publiques que nous pouvons mettre en œuvre pour sensibiliser et faire évoluer les comportements.

Xavier TIMBEAU

Je me joins à la question sur l'objectif de la démarche. Nous entendons souvent dire que les besoins en termes de mesure sont importants, mais que les moyens sont contraints. Dans ce contexte, cette nouvelle enquête peut surprendre.

Par ailleurs, vous indiquez que nous connaissons mal le sujet et qu'il faut le cartographier grâce à des questionnements assez ouverts. Une enquête constitue-t-elle le meilleur procédé ? Envisagez-vous de compléter ce dispositif par des entretiens réalisés par des sociologues par exemple ? Vous avez parlé du climat et des éléments dont nous disposons sur l'opinion des Français. Or nous avons également besoin d'un suivi des évolutions dans le temps pour appréhender la façon dont les politiques publiques influent sur l'opinion. Si l'objectif consiste à maximiser la prise de conscience des Français sur les questions de biodiversité, il faut instaurer un dispositif de politiques publiques. Dès lors, cette enquête devrait suivre dans le temps ces différentes catégories pour vérifier si les politiques publiques se révèlent efficaces. J'ai néanmoins le sentiment que cette enquête est conçue comme ponctuelle. Envisagez-vous de la pérenniser ?

Enfin, quel lien établissez-vous avec les ODD ? Cette enquête répond-elle à certaines demandes de mesure ? Pouvons-nous comparer cette enquête à celles réalisées dans d'autres pays sur le sujet ?

Robin DEGRON, France Stratégie

Je vois bien l'intérêt d'affiner notre connaissance de la sensibilité des Français à la biodiversité. Je m'interroge cependant sur la plus-value de cette démarche par rapport à l'enquête annuelle sur la perception environnementale des Français ? Cette enquête pourrait se révéler très intéressante si vous embarquez les Régions, car nous aurions une vision plus fine. Ce point, pour l'instant optionnel, me paraît essentiel pour justifier l'intérêt de l'enquête.

Par ailleurs, lorsque nous travaillons sur la question des inégalités territoriales à France Stratégie, nous parvenons à obtenir assez facilement des données sur les inégalités économiques et sociales, mais nous éprouvons de grandes difficultés à trouver des données sur les inégalités environnementales, spécialement en termes de biodiversité. Nous manquons cruellement de données territorialisées, à une échelle plutôt infrarégionale, pour commencer à apprécier les inégalités territoriales en matière environnementale. Comme nous ne pouvons pas instruire ce sujet, nous l'occultons. Il me semblerait prioritaire d'agir sur ce point.

Éric PAUTARD

Je suis sociologue de formation et j'ai fait de l'approche qualitative durant de nombreuses années. Je suis convaincu que le meilleur moyen pour construire un questionnaire consiste à lancer une enquête exploratoire approfondie. Certains collègues chercheurs de l'INRA et du CNRS ont défriché ce terrain et manquent aujourd'hui d'appareillages de mesure, ce que nous proposons justement d'apporter. Nous entendons travailler avec des partenaires issus de la recherche en sociologie qui pourront nous aider sur le sujet.

S'agissant de l'évolution dans le temps, je suis obligé de présenter l'enquête comme une opération ponctuelle à ce stade. Nous avons présenté notre programme pluriannuel d'enquêtes en 2007 et nous sommes convaincus qu'il faudrait aujourd'hui en présenter une nouvelle version révisée, dans laquelle l'enquête « Les Français et la nature » aurait vocation à s'ancrer sur le long terme. Nous allons essayer de la réaliser une première fois, mais je suis persuadé à titre personnel qu'il faudrait la renouveler régulièrement.

Le lien avec les ODD paraît évident. À l'international, de telles approches restent rares, voire inexistantes. À l'échelle européenne, des enquêtes ont déjà été réalisées sur les Européens et la biodiversité. Les questions bien conçues, qui ont permis de bien saisir les différences entre le positionnement français et celui d'autres pays européens, ont vocation à être intégrées dans notre questionnaire. Nous le faisons régulièrement avec l'Eurobaromètre.

La plus-value de cette enquête me semble évidente. Les baromètres nous donnent une vision très simpliste au niveau national, dans la mesure où la biodiversité progresse toujours au détriment d'autres sujets. Nous éprouvons des difficultés à apprécier le sujet isolément. Nous n'arrivons pas à le caractériser selon le territoire, l'âge des répondants, leur genre, leurs ressources, etc. Cette enquête nous permettra de réaliser des échantillons exploitables très finement. L'enquête a bien pour vocation de combler pour partie nos lacunes en matière d'accès aux aménités naturelles et à la nature et d'appropriation de la nature par les Français, ce que les baromètres ne nous permettent pas de faire.

Xavier TIMBEAU

Malgré vos questions et réserves, je pense que nous pouvons donner un avis favorable sur cette enquête. Votre suggestion de présenter le programme pluriannuel me paraît également justifiée. Sur le sujet des inégalités environnementales, une simple enquête ne suffira sans doute pas. Or cette question devient très importante, notamment pour les politiques publiques.

Corinne BRACHET-DUCOS, AGIV Gentilly

Je suis ingénieure, agent CNRS, mais je suis ici en tant que membre de l'association Gentil'îlot vert de Gentilly (AGIV). Notre association est partenaire technique de l'ARB Ile-de-France, membre de France Nature Environnement et de « Val-de-Marne en mouvement pour le climat ».

Selon moi, la question fondamentale est la suivante : existe-t-il une amnésie environnementale générationnelle ? Plus l'on se trouve dans un milieu contraint en inégalités territoriales, plus on s'y habitue. Si nous rééquilibrions les territoires pour remédier à cette amnésie environnementale de naissance, nous éviterons aussi les mobilités. Si nous naturalisons davantage les espaces contraints, les gens auront moins envie de s'en échapper. Nous entrerions alors dans un cercle vertueux.

Il faudrait déterminer les notions que nous souhaitons faire apprendre à la population. Les Français ne connaissent pas les notions d'aménités environnementales ou de biodiversité ordinaire. Nous avons réalisé une enquête locale et nous voyons apparaître des contradictions sur 70 personnes. S'ils connaissent le terme "biodiversité, 80 % des personnes interrogées ignorent ce que signifie la "biodiversité ordinaire" et 95 % d'entre elles ne connaissent pas les aménités environnementales, alors que ce sujet fait l'objet par exemple d'un département de recherche de l'IRSTEA. Les milieux scientifiques ne sont pas entendus sur ces questions. La question du paysage doit être absolument observée, de même que celle de l'écologie scientifique – dissociée de l'écologie partisane politique – qui renvoie aussi aux notions de biosphère et de climat. Je pense que les politiques devraient s'emparer du sujet, car ils me semblent encore plus déconnectés que les Français des aménités environnementales et paysagères même en milieu urbain dense.

La commission Environnement et développement durable donne un avis d'opportunité favorable sur l'enquête « Les Français et la nature ».

III. LE PROGRAMME STATISTIQUE 2019 DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Sylvain MOREAU

Je ne listerai pas tous les travaux que nous menons dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, du climat et des transports. J'ai identifié certains investissements mis en œuvre en 2019 et début 2020 selon trois items.

III. 1 La prise en compte du retour aux utilisateurs et la valorisation des travaux

Nous avons fait évoluer notre site de mise à disposition des publications statistiques et nous avons ajouté un espace de facilitation de la mise à disposition des jeux de données (*datalake*). À terme, nous proposerons au téléchargement de plus en plus de jeux de données, que ce soit des données statistiques ou des données produites à l'intérieur du ministère, comme les données de l'énergie. À chaque nouvelle mise à disposition, nous aurons une structure de suivi du besoin des utilisateurs pour identifier l'interface et les outils dont ils ont besoin.

En 2019, paraîtra la 7ème édition du Rapport sur l'état de l'environnement. La précédente datait de 2014. Ancienne parution emblématique de l'Institut français de l'environnement, ce rapport a déjà été publié deux fois par le SDES. Jusqu'à présent, ce document encyclopédique faisait le point sur toutes les connaissances dont nous disposons en termes de données quantitatives et qualitatives sur l'environnement. Le nouveau rapport qui paraîtra le 5 juin 2019 se différenciera assez largement des éditions précédentes. Il sera en grande partie dématérialisé, et reprendra une partie des informations environnementales présentes sur le

site statistique du ministère. Ces informations seront amenées à évoluer dans le temps. Il sera également symbolisé par la parution quadriennale d'une synthèse qui fera le point sur l'environnement. Nous envisageons en parallèle une parution régulière de focus sur des thématiques particulières. Le premier focus portera sur l'environnement et la santé. Nous aborderons ensuite les ressources, le changement climatique et les sociétés, les transitions et la biodiversité.

L'Observatoire des transports publics particuliers de personnes (T3P) dont le SDES assure le secrétariat, met à la disposition des acteurs un ensemble de données d'activité. Cet observatoire s'inscrit dans la loi d'orientation des mobilités qui permet de réaliser des focus sur le secteur des T3P, et plus globalement sur toutes les mobilités du quotidien. La ministre des Transports est très sensible à la mobilité en milieu rural et souhaiterait mobiliser les acteurs publics et privés sur le sujet, comme le permet un article de cette loi.

Enfin, cette année seront mises à disposition les données de consommation d'énergie finement localisées. Depuis deux ans, nous proposons ces données au niveau de l'IRIS. Pour la première fois, nous le ferons à la maille du bâtiment. L'extrême finesse de ces données aura sans doute un impact assez fort sur nos systèmes d'observation des données de consommation de l'énergie. Nous avons également reçu une demande forte des acteurs du domaine pour des données de production, notamment la production de l'éolien et la géolocalisation des éoliennes.

III.2 Investissements et audits qualité

Fin 2020, la statistique publique sera auditée par la Commission européenne. Dans les préconisations du dernier audit, en 2014, il était demandé d'engager des démarches qualité sur un certain nombre de processus. Nous avons été directement touchés par cette recommandation, car nous avons repris la production des statistiques portuaires. Les données n'étaient alors plus transmises à Eurostat. Un travail important a donc été réalisé au sein du SDES sur le sujet.

Sur le parc automobile, nous publions régulièrement des données sur les immatriculations et les émissions de gaz à effet de serre liées aux nouvelles immatriculations. Début 2020, nous devrions avoir la possibilité de connaître de manière assez automatique et régulière le parc roulant grâce à un appariement du parc complet avec les données de contrôle technique. Nous avons été amenés à calculer pour chacune des 15 ZFE (zones de faible émission), le pourcentage de véhicules qui ne pourraient plus rouler ou seraient assujettis à des restrictions de circulation à partir d'une date donnée. Ainsi, 6 % des véhicules ne pourront plus rouler à partir du 1^{er} juillet sur la zone du Grand Paris. Nous allons poursuivre nos investissements pour produire des données similaires sur les communes des ZFE et les communes avoisinantes. Un investissement méthodologique important a également été consenti sur l'enquête sur le transport routier de marchandises qui sera mise en œuvre en 2019.

S'agissant des émissions de gaz à effet de serre, le calcul de l'empreinte carbone est désormais annuel, conformément à la loi Eva Sas sur les indicateurs complémentaires au PIB. Pour répondre aux demandes de la loi numérique, l'algorithme est public et nos échanges avec les universitaires sur un certain nombre d'hypothèses nous ont permis de l'améliorer. Fin 2019 - début 2020, en collaboration avec l'Insee, nous devrions publier l'actualisation d'un travail réalisé voilà une dizaine d'années, avec un calcul de l'empreinte carbone par décile de revenus.

Enfin, les outils d'observation des données de l'énergie vont évoluer, notamment suite à la mise à disposition des données et fichiers dans le cadre de l'article 179 de la loi de Transition énergétique sur la mise à disposition de données localisées d'énergie.

III.3 Travaux nouveaux

L'enquête mobilité est actuellement sur le terrain. Ses résultats devraient être disponibles début 2020. La précédente édition datait de 2007. Cette enquête nationale nous permettra d'obtenir des données sur les transports longue distance et sur les territoires ruraux, et d'appréhender un certain nombre de nouveaux modes de mobilité (co-voiturage, etc.). En parallèle, les comportements de mobilité évoluant fortement, nous souhaiterions lancer des enquêtes mobilité plus fréquentes, en expérimentant d'autres modes de collecte.

L'enquête TREMI présentée l'an dernier au Cnis permet de mesurer les rénovations énergétiques. Autrefois réalisée par l'ADEME sur l'ensemble de l'habitat, elle est devenue une enquête statistique limitée à l'habitat

individuel. Nous avons reçu de fortes demandes pour réaliser des opérations équivalentes sur l'habitat collectif, qui constitue cependant une problématique beaucoup plus complexe à mesurer.

Le ministère se préoccupe fortement des aspects d'artificialisation, en lien avec un article de la loi ELAN qui promeut le « zéro artificialisation ». Un travail est donc mené avec l'INSEE, la DGALN, l'IGN et le CEREMA sur les indicateurs de consommation d'espace par l'utilisation de fichiers administratifs et de données satellitaires. Ces données seront mises à disposition, *via* un portail qui sera mis en œuvre d'ici la fin de l'année.

Dans le domaine de l'agriculture, les enquêtes sur les pratiques culturales seront actualisées en 2019. Enfin, un travail de réflexion a été conduit en 2018 au sein du CNIS sur les indicateurs permettant de suivre les Objectifs de développement durable. Il est prévu une actualisation de ce tableau de bord pour prendre en compte les nouvelles données pour l'année 2018 et avancer sur les investissements préconisés dans le cadre de ce rapport.

Didier CEBRON, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

En parallèle aux travaux de co-investissement sur la consommation des espaces agricoles estimée à partir des fichiers administratifs, l'enquête TERUTI a connu une refonte totale de son dispositif pour mesurer la consommation annuelle des espaces agricoles à l'échelle départementale. Nous devrions pouvoir publier des données d'occupation des sols en 2020 sur la période 2017-2018-2019, à l'issue d'un cycle triennal d'enquêtes. Nous disposerons alors d'un référentiel précis et nous espérons pouvoir actualiser à minima tous les 3 ans ces estimations et mesurer alors la consommation des espaces agricoles à cette échelle, et ce, indépendamment de l'actualisation des fichiers administratifs de l'IGN.

Sylvain MOREAU

Dans le cadre de la loi Sas, il existait un indicateur d'artificialisation qui était calculé jusqu'à présent à partir de l'enquête TERUTI. Nous serons sans doute amenés à revoir cet indicateur pour les prochaines éditions.

IV. LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Xavier TIMBEAU

Nous passons maintenant au sujet principal de cette commission : la mesure du gaspillage alimentaire. Après des éléments de cadrage, nous entendrons les producteurs de statistiques et les utilisateurs. Nous avons prévu des temps d'échange avant d'émettre un avis. Nous avons également invité Barbara Redlingshöfer à discuter ces différentes présentations.

Barbara REDLINGSHOFER, INRA

Je suis ingénieur à l'INRA. En tant qu'établissement de recherche publique, l'INRA participe depuis plusieurs années à la production de données sur le phénomène du gaspillage alimentaire. Nous avons mené une grande étude sur les pertes au stade agricole, et nous avons participé au projet européen Fusion, qui a jeté les bases méthodologiques sur la mesure et la quantification du gaspillage alimentaire. Le sujet n'est pas simple. Une opportunité pour identifier les enjeux de la mesure me semble donc bienvenue. C'est sur la base de l'expertise de l'INRA que j'ai accepté avec plaisir de participer à cette réunion.

IV.1 Éléments de cadrage

Claire PLATEAU

Je vais vous donner quelques éléments de cadrage et définitions du gaspillage alimentaire. Cécile Fevre précisera ensuite la demande institutionnelle.

Les questions de gaspillage alimentaire sont au cœur des questions de développement durable. Dans sa dimension sociale d'abord : un tiers des aliments produits dans le monde pour la consommation humaine

est perdu ou gaspillé, alors que 11 % de la population mondiale en 2016, soit environ 800 millions d'individus, souffrent de sous-alimentation. Le dernier rapport de l'ONU sur les ODD, constate qu'après une longue période de recul, le taux de sous-alimentation a même eu tendance à remonter au cours des dernières années.

Les questions de gaspillage alimentaire présentent aussi une dimension environnementale importante. Ces aliments gaspillés exercent une pression sur l'environnement pour les produire. Selon le *Food Loss & Waste Protocol*, leur production représente environ 11 % des gaz à effet de serre émis au niveau mondial. La consommation en eau pour ces aliments gaspillés représente un quart de la consommation d'eau de l'agriculture, et la surface nécessaire pour les produire correspond à peu près à la surface des terres agricoles de la Chine. Enfin, ces questions de gaspillage soulèvent des enjeux économiques importants. Les pertes sont estimées à 940 milliards de dollars par an.

Dans ce contexte, il n'est donc pas étonnant que ces questions de pertes et gaspillage alimentaire soient au cœur des agendas internationaux, en particulier des cibles de l'Agenda 2030. La réduction du gaspillage alimentaire qui est une des cibles de l'objectif 12 de production et de consommation durable a aussi des impacts sur d'autres objectifs de l'Agenda, comme la lutte contre sous-alimentation (objectif 2), la réduction des émissions des gaz à effet de serre (objectif 13) ou encore la pression sur la biodiversité (objectif 15). C'est pourquoi une cible a été fixée de réduire d'ici 2030, de moitié à l'échelle mondiale, le volume des déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte. Pour suivre les progrès réalisés dans l'atteinte de cet objectif, il est nécessaire de mesurer ce gaspillage alimentaire. Cette demande nouvelle adressée aux services statistiques est complexe, mais de nombreux travaux s'organisent tant au niveau mondial, qu'europpéen et national. La FAO et l'UNEP (agence des Nations unies pour la protection de l'environnement) sont chargées du suivi de cette cible de l'Agenda 2030 et du développement d'indicateurs pour en assurer son suivi. Les indicateurs proposés sont alors examinés et adoptés par la Commission statistique de l'ONU et deviennent le standard international de suivi de cette cible.

Il apparaît que le cadre est déjà bien défini. Il a été établi à l'échelle internationale par le partenariat *Food Loss & Waste Protocol*, partenariat établi entre différents organismes internationaux, dont la FAO, l'UNEP, et le centre de recherche Fusion. Ce *Food Loss & Waste Protocol* a élaboré le *Food Loss Waste Standard*, qui est une comptabilité des pertes et gaspillage alimentaire avec un modèle de reporting standard. L'aliment y est défini comme toute substance transformée, semi-transformée ou brute, destinée à la consommation humaine, y compris les boissons et toutes les substances utiles à leur fabrication. Sont retirés les cosmétiques, le tabac et les drogues, ainsi que les produits destinés à l'alimentation animale ou à l'énergie et les biocarburants. Les pertes et le gaspillage alimentaire sont définies comme les pertes de tous les aliments, y compris les parties non comestibles (os, épluchures, etc.), enlevés de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

Les pertes et gaspillage sont estimés une fois la production arrivée à maturité. Ne sont pas considérés les pertes et aléas qui interviennent avant ce stade (gel des bourgeons, mortalité animale au stade de l'élevage, etc.). Les pertes sont calculées aussi une fois retiré de cette production arrivée à maturité, ce qui n'est pas destiné à l'alimentation humaine (paille pour les céréales, aliments destinés aux animaux, végétaux pour les biocarburants) et tout ce qui a été récolté, mais n'est pas bon pour la consommation humaine (lait par exemple contenant des antibiotiques). Le périmètre des pertes et gaspillages comprend alors les pertes à la récolte (ce qui est comestible mais n'est pas récolté par exemple pour causes de surproduction), les pertes liées au tri des produits récoltés ou au stockage, les pertes observées lors du transport et la transformation (épluchures, désossage, etc.), sauf si les produits ainsi retirés sont utilisés pour l'alimentation animale ou d'autres usages. À ces pertes s'ajoute le gaspillage lié aux produits abîmés, périmés, invendus au stade de la distribution (commerce) et enfin, le gaspillage chez les consommateurs et dans la restauration collective avec les restes dans les assiettes et les produits dont la date de péremption est dépassée et qui sont jetés, etc.

Pour le suivi du gaspillage alimentaire dans le cadre de l'Agenda 2030 de l'ONU, la communauté statistique internationale a décidé de distinguer les pertes alimentaires du gaspillage alimentaire et de produire deux indicateurs pour les mesurer. Les pertes alimentaires sont les pertes le long de la chaîne de production et de logistiques, ce sont des pertes plutôt du côté producteur. Elles comprennent toutes les pertes alimentaires qui ont lieu à la ferme, lors du transport, de la transformation et du commerce de gros. Ce suivi international ne comprend pas les pertes à la récolte, qui reste trop complexe à mesurer d'une manière

harmonisée. Le gaspillage alimentaire comprend toutes les pertes qui ont lieu lors du commerce de détail et de la consommation et se situe donc plutôt du côté demande. Les producteurs sont responsables des pertes alimentaires alors que les consommateurs sont responsables du gaspillage alimentaire. C'est ce qui a justifié le choix de deux indicateurs pour le suivi, car les politiques à mettre en place n'utiliseront pas les mêmes leviers.

Le gaspillage alimentaire est principalement dû à des comportements économiques et sociaux des pays les plus développés. Selon la FAO, en Europe, le gaspillage alimentaire est compris entre 95 et 115 kg par an et par habitant contre 6 à 11 kg en Afrique subsaharienne. Les pertes alimentaires sont plutôt le fait du mauvais fonctionnement de la production et de la chaîne logistique et sont essentiellement localisées dans les pays en développement.

Les notions de pertes et gaspillages se situant à de multiples points de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, leur mesure est complexe.

La FAO est l'agence onusienne responsable de la mesure des pertes alimentaires. L'indicateur qu'elle a développé en collaboration avec les instituts statistiques et différentes parties prenantes a été approuvé par la Commission statistique de l'ONU. Cet indicateur est aligné sur les bilans alimentaires de FAO STAT, des opérations post-récolte à la ferme jusqu'au commerce de détail, sans l'inclure. Sa mesure reste partielle, puisqu'elle se limite à 10 produits de base définis par le pays lui-même, sélectionné dans 5 rubriques définies par la FAO à des fins de comparabilité. Pour mesurer ces pertes, différents points de la chaîne d'approvisionnement doivent être examinés : la ferme, le transport, le stockage, la transformation, l'emballage et la vente en gros. Avec les données déjà transmises à FAO STAT, le service statistique du ministère de l'agriculture (SSP) devrait être en mesure de transmettre un indicateur de pertes alimentaires dès 2019 ou en 2020 au plus tard.

L'UNEP (le Programme des Nations unies pour l'environnement) est responsable de la mesure du gaspillage alimentaire. L'indicateur est en cours de développement et sa mesure s'avère plus complexe. L'UNEP envisage de proposer aux pays trois méthodes de calcul au choix pour tenir compte des niveaux de développement différent des systèmes statistiques nationaux : la modélisation pour les pays les moins avancés en statistique (soustraire d'une estimation de la consommation, l'estimation de la disponibilité / approvisionnement alimentaire de la FAO), une estimation du gaspillage alimentaire comme une part des déchets solides municipaux pour les pays qui ont développé la collecte de ces données ou, pour les pays les plus statistiquement avancés, la mesure des différents niveaux de la chaîne d'approvisionnement. Pour l'Union européenne, l'UNEP envisage d'aligner la méthode sur le manuel de quantification des déchets alimentaires développé par le projet Fusion. Certains pays européens ont déjà beaucoup avancé comme le Royaume-Uni, les Pays-Bas et le Danemark. L'UNEP suit ces travaux attentivement.

Cécile FEVRE, ministère de la Transition écologique et solidaire

La lutte contre le gaspillage alimentaire s'est progressivement renforcée pour devenir une priorité dans un certain nombre de politiques publiques. Le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire a été lancé en 2013 et reconduit en 2017. Conçu comme un plan d'action volontaire rassemblant les acteurs de la chaîne alimentaire, ce pacte a pour objectif de réduire de moitié les pertes et gaspillages à l'horizon 2025 et comprend plusieurs axes de travail abordant les différentes dimensions de cette question, dont celui de la mesure et de l'évaluation du gaspillage alimentaire. Un groupe de travail « indicateurs et mesure du gaspillage », piloté par l'ADEME, a été mis en place pour définir les indicateurs pertinents pour le suivi du gaspillage.

Au-delà du pacte national lancé par le ministère de l'Agriculture, la lutte contre le gaspillage constitue aussi une priorité pour plusieurs plans stratégiques portés par les pouvoirs publics à partir de deux entrées : l'alimentation durable et la prévention des déchets. Le Programme national pour l'alimentation (PNA) et le Programme national de prévention des déchets (PNPD) pour la période 2014-2020 (issu d'une obligation européenne) ont tous deux inscrit la lutte contre le gaspillage alimentaire comme une action prioritaire. Des dispositions législatives et réglementaires sont venues renforcer progressivement la lutte contre le gaspillage alimentaire, que ce soit la loi de Transition énergétique et croissance verte, la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire ou plus récemment la loi EGalim, en imposant des obligations à certains opérateurs de la chaîne alimentaire ou en les incitant à mettre en place des démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire (notamment dans la restauration collective). Ce panorama montre le renforcement

progressif des règles visant à lutter contre le gaspillage alimentaire. Il importe d'accompagner ces politiques publiques d'un instrument de mesure pour quantifier les progrès réalisés dans ce domaine.

Au niveau européen, la lutte contre le gaspillage alimentaire présente aussi une importance croissante dans l'agenda politique. Il a pu prendre la forme de déclarations de haut niveau ou de documents stratégiques ne s'accompagnant pas forcément de textes programmatiques ou de règlements. Il s'est également traduit par la mise en place de groupes d'experts sur les pertes et le gaspillage alimentaire et la création d'une plateforme, *Platform on Food Losses and Food Waste* en 2016, associée à différents groupes de travail, dont l'organisation recoupe la démarche mise en œuvre au niveau français. Le projet de recherche « *Food Use for Social Innovation by Optimising Waste Prevention Strategies* » (FUSION) a été lancé en 2012, afin d'évaluer les différentes méthodes employées par les États membres et les sources de données utilisées pour quantifier le gaspillage alimentaire. Ses conclusions mettent en lumière un manque d'harmonisation et de robustesse sur certaines données, ainsi que des pratiques différentes. En 2012, le gaspillage alimentaire avait été évalué au niveau européen à plus de 87 millions de tonnes. Toutefois, ce chiffre présentait un écart type relativement important. Le projet recommandait donc la définition de méthodes harmonisées et plus robustes. En 2017, la Cour des comptes relevait les mêmes écueils et y voyait un frein à la mise en place d'actions ambitieuses sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

La directive-cadre Déchets révisée en 2018 oblige les États membres à prendre des mesures pour éviter la production de déchets alimentaires, et à mettre en place un dispositif de suivi/évaluation de ces mesures. Les États membres doivent donc mesurer les niveaux de déchets alimentaires sur la base d'une méthodologie établie par acte délégué. Cet acte délégué vient d'être publié par la commission européenne. Il est aujourd'hui soumis à la consultation du public. Cet acte détaille une méthodologie commune, des exigences minimales de qualité et des mesures de reporting. La directive-cadre porte l'ambition de contribuer à l'objectif de développement durable. Néanmoins, elle précise que la Commission européenne examinera en 2023 les données relatives aux déchets alimentaires communiquées par les États membres et envisagera la possibilité de fixer un objectif de réduction des déchets au sein de l'Union à horizon 2030.

Ce panorama national et européen montre la façon dont les politiques s'emparent de cette question, et la nécessité de produire des chiffres robustes, selon une méthodologie commune à tous les pays européens, pour quantifier le gaspillage alimentaire.

IV. 2 Réponses de producteurs aux demandes institutionnelles

Xavier TIMBEAU

Après ce cadrage, nous accueillons les producteurs. L'ADEME a été l'un des premiers acteurs à réaliser des évaluations quantitatives en France sur ces questions de gaspillage alimentaire.

IV.2.1 Études de l'ADEME et travaux du Pacte national

Laurence GOUTHIERE, ADEME

Dans la loi de Transition énergétique pour une croissance verte de 2015, la mission de lutte contre le gaspillage alimentaire a été confiée à l'ADEME, ce qui nous a permis d'officialiser un certain nombre d'études.

En 2016, nous avons dressé un état des masses des pertes et gaspillages en France, pour disposer de la photographie la plus complète possible à toutes les étapes de la chaîne alimentaire. C'est de cette étude que ressortent les chiffres régulièrement communiqués. Il est apparu ensuite nécessaire de zoomer sur chaque étape, pour identifier les leviers et les actions à mettre en place avec les acteurs et les tester. Nous avons réalisé cet exercice sous la forme d'opérations témoins, en remontant la chaîne alimentaire. Dès 2014, des tests ont été menés sur des foyers, puis nous avons traité la restauration collective, la grande distribution. Très récemment, nous avons publié des résultats sur les industries agroalimentaires. Nous travaillons actuellement sur les établissements de santé et nous allons reproduire l'exercice sur les foyers à une échelle un peu plus large. Enfin, nous terminerons avec l'étape amont de la production, en nous concentrant sur les fruits et légumes, notamment dans les stations de production. Cette démarche nous

permet d'obtenir des chiffres plus précis, qui coïncident plutôt bien avec ceux de notre première étude macroscopique. Pour essayer de massifier nos actions, nous avons également travaillé après de 1 000 écoles et collèges, et nous travaillons actuellement auprès de 500 maisons de retraite. Tous les résultats sont publics.

Concernant le PACTE national de lutte contre le GA porté par le MAA, dès 2013, le pilotage du groupe de travail « Indicateurs et mesure » nous a été confié. Ce groupe a pour but de donner à chaque acteur de la chaîne alimentaire la possibilité de disposer d'un système d'observation pérenne et efficace, pour étudier sa progression vers une réduction des pertes et gaspillages alimentaires. Il vise aussi à s'assurer que nous répondons aux objectifs nationaux de réduction de moitié du gaspillage alimentaire d'ici 2025 définis dans le Pacte.

Pour ce faire, nous sommes repartis de la définition établie dans le Pacte en 2013. Le gaspillage alimentaire y est défini comme « *toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à un endroit de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée, dégradée* ». Sur les trois ans de ce mandat, nous avons consacré les 18 premiers mois à travailler sur les données disponibles pour valider avec chaque acteur des indicateurs à chaque étape. Cette première démarche s'est terminée fin 2018. Nous venons d'entrer dans la deuxième phase qui vise à définir les modalités de mise en œuvre de cette remontée d'informations. Plus de 50 personnes participent à ce groupe de travail. Pour plus d'efficacité, nous avons constitué quatre sous-groupes correspondant aux quatre grandes étapes de la chaîne. Dans chacun d'eux, nous prenons le temps de rechercher des solutions et de les coproduire, en tenant toujours compte des travaux internationaux et européens.

J'ai pris pour exemple les travaux du groupe de la consommation, un grand secteur recouvrant à la fois la restauration collective, la restauration commerciale et les foyers. Le groupe comprend un panel très riche et constitue l'un des plus dynamiques. Nous avons partagé les données communes à recueillir, quels que soient le mode de gestion et de distribution et les unités de mesure. Il nous a semblé important de collecter des données sur l'ensemble des plats servis. Un consensus s'est également formé sur la nécessité de mesurer le pain. Même s'il ne représente pas l'aliment le plus gaspillé, il marque un premier pas des acteurs dans la dynamique de quantification. Nous incluons aussi les quantités valorisées sous forme de don auprès d'associations d'aide alimentaire.

Les quatre modes de distribution sont concernés, que ce soit la cuisine sur place, la cuisine centrale, le restaurant satellite ou la restauration commerciale. Pour chacun de ces modes, nous avons décliné les données minimales obligatoires à recueillir. Pour la cuisine sur place par exemple, le socle des données est constitué des déchets alimentaires, avec une distinction du pain et des denrées valorisées. Les acteurs suffisamment organisés pour réaliser une collecte plus fine, peuvent distinguer la production, la distribution et les restes des assiettes. Ils peuvent même aller jusqu'à différencier les composantes du repas. À tout niveau, il faut également préciser le secteur d'activité, le mode de gestion et de distribution et les effectifs cuisinés au regard des effectifs servis.

Après 18 mois, le sous-groupe consommation fait apparaître une grande maturité des acteurs et un fort dynamisme des syndicats professionnels. Néanmoins, la comptabilisation des données au sein des foyers reste une difficulté. Il n'existe aucun recueil de données obligatoire. Pour l'instant, en dehors d'opérations très ponctuelles menées par certaines collectivités ou de l'étude conduite par l'ADEME jusqu'alors tous les dix ans (le MODECOM), nous sommes très limités sur ce sujet. Sur la distribution, les acteurs se montrent très proactifs, même s'ils affichent une forte sensibilité quant à la confidentialité des données. Ils s'inquiètent aussi d'une possible obligation de reporting. Les acteurs souhaitent rester dans une démarche volontaire. Sur la transformation, nous observons plutôt une position d'attente à ce stade. La profession est déjà très sollicitée pour du reporting et s'interroge sur l'usage des données recueillies. Il règne une très forte hétérogénéité liée à la diversité des secteurs au sein de l'industrie agroalimentaire. De ce fait, demander les mêmes données à tous semble difficile. Ces acteurs sont aussi très sensibles à la confidentialité des données. Enfin, pour la production, la difficulté tient à l'absence de données disponibles en dehors d'études ponctuelles. En outre, le secteur est particulièrement diffus, ce qui complique l'accès régulier aux données.

Dans les prochains mois, nous souhaitons poursuivre la mise en œuvre des dispositifs, acteur par acteur, et organiser la remontée d'informations. Outre les questions de fréquence et de représentativité, nous nous interrogeons sur la centralisation et la coordination de cette remontée. La suite de ces travaux reste à construire. Nous avons identifié des points de vigilance sur l'articulation avec la directive européenne, la

pérennité du dispositif qui commence à prendre forme, l'absence de données dans certains cas (marchés forains, logistique, etc.) et la fiabilité des données.

IV.2.2 Reporting gaspillage alimentaire : les attentes de la Commission européenne

Chrystel SCRIBE, ministère de la Transition écologique et solidaire

Je suis responsable de la thématique « déchets et économie circulaire » au sein du SDES, et en charge du rapportage au niveau d'Eurostat sur les déchets et le gaspillage alimentaire.

L'acte délégué complète la directive européenne et pose une méthodologie commune et des exigences minimales de qualité pour la mesure uniforme des teneurs en déchets alimentaires. Cette méthodologie repose en grande partie sur le programme de recherche FUSION. Cet acte fixe la définition et le périmètre du gaspillage alimentaire. Une denrée alimentaire est une substance destinée à être ingérée par un être humain. Si les os et épilures sont également comptabilisés, sont en revanche exclus les aliments pour animaux, les animaux vivants, les plantes avant leur récolte et les médicaments. Les matériaux non alimentaires mélangés à des déchets alimentaires (terre, emballages) sont censés ne pas être comptabilisés, dans la mesure du possible. Enfin, les aliments rejetés dans les eaux usées ne seront pas inclus non plus, les États pouvant toutefois choisir de rapporter volontairement sur ces derniers. Le périmètre, qui porte sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, diffère du *Food Waste Index*, qui ne recouvre que les étapes de la distribution et de la consommation.

Les déchets alimentaires sont générés tout au long de la chaîne d'approvisionnement : production primaire, transformation industrielle, distribution, restaurants et services de restauration et consommation à domicile. L'attribution de ces différentes étapes est effectuée conformément à la nomenclature statistique commune des activités économiques (NACE). La liste des déchets recouvre les déchets de tissus animaux ou végétaux, les déchets provenant de la préparation et de la transformation de la viande et du poisson, des fruits et des légumes, du sucre, des produits laitiers, de la boulangerie, des boissons, les déchets de cuisine et de cantine biodégradables, les huiles et matières grasses alimentaires, les déchets municipaux en mélange, les déchets de marché et les déchets d'origine organique. Tous ces déchets sont codés dans le catalogue européen des déchets, par une nomenclature très fine, et l'étape à laquelle ils doivent être pris en compte est définie. Pour la production primaire, seuls les déchets de tissus animaux ou végétaux doivent être pris en compte par exemple. Au final seuls 5 chiffres nous sont demandés : un pour chaque étape de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

Cette méthodologie a été arrêtée par l'acte délégué le 31 mars 2019. En 2022, aura lieu la première collecte pour l'année de référence 2020 avant une possible révision de la méthodologie en 2022. En 2023, des objectifs de réduction pourront être fixés pour 2030. Ce rapportage est demandé annuellement à N+18 mois. Il peut être basé sur des estimations, mais une mesure directe est requise au moins tous les quatre ans. Pour cette mesure directe, nous pourrions utiliser une pesée d'échantillons. Pour la distribution, les restaurants et services de restauration et les ménages, une analyse de la composition des déchets est également admise. Nous pouvons aussi utiliser des méthodes de comptage pour la distribution et les restaurants, voire un registre pour les restaurants et les ménages. À défaut, d'autres méthodes sont permises : bilan massique, coefficients de production connus d'experts ou questionnaires. Ces méthodes sont à utiliser pour le premier rapportage sur les données 2020.

L'étude 2016 de l'ADEME constitue un point de départ qui nous renseigne sur le nombre de tonnes pour chaque étape. Nous estimons à 10 millions de tonnes le gaspillage alimentaire en France.

Pour la production primaire, nous avons peu de données en dehors d'une étude Solagro du SSP de 2006, extrapolée tous les deux ans, couvrant les déchets animaux et végétaux, et les déchets animaux de la préparation des produits alimentaires. Sur ce périmètre, le gaspillage alimentaire est estimé à 500 000 tonnes, très loin des 3,2 millions de tonnes selon l'étude de l'ADEME, qui incluait les pertes et gaspillages à la récolte que nous n'avons pas à prendre en compte. Cette étude est toutefois faite sur un champ incomplet (poissons morts rejetés en mer lors des pêcheries, résidus de fruits et légumes cueillis et laissés sur champs non pris en compte..), est très ancienne et n'est pas réalisée tous les quatre ans. Nous aurons donc des problèmes pour répondre sur cette étape de la chaîne.

Pour la transformation et la fabrication industrielle, l'INSEE réalise une enquête tous les quatre ans sur les déchets non dangereux dans l'industrie. Cette enquête estime à 2,9 millions de tonnes le gaspillage

alimentaire, en incluant les déchets organiques d'origine végétale et les autres déchets organiques. Toutefois, son champ est incomplet, puisqu'elle n'interroge que les entreprises de 10 salariés et plus. En outre, elle comprend les déchets verts, qu'il ne faudrait pas comptabiliser. Pour le commerce de détail et autres distributions alimentaires, là encore, l'INSEE réalise une enquête sur les déchets non dangereux dans le commerce, tous les quatre ans, qui estime le gaspillage alimentaire à 1 million de tonnes (contre 1,4 pour l'ADEME). Son champ reste néanmoins incomplet. L'enquête couvre les entreprises de 20 salariés et plus, même si une estimation est réalisée sur les entreprises de 10 salariés et plus. Là encore, elle comprend les déchets verts. Pour les restaurants et les services de restauration, nous n'avons aucune donnée, en dehors de l'estimation de l'ADEME de 2016 (1,3 million de tonnes). Les restaurants répondent cependant très bien dans le cadre du Pacte.

Enfin, pour les ménages, l'enquête « Collecte » est menée par l'ADEME tous les deux ans. Couplée à l'enquête MODECOM, effectuée tous les 10 ans, elle permet d'estimer le tonnage de déchets alimentaires. La dernière étude MODECOM a eu lieu en 2017 et estime les déchets alimentaires à 10 % des ordures ménagères résiduelles. L'estimation s'élèverait donc à 1,8 million de tonnes contre 2 millions dans l'étude de l'ADEME de 2016. La périodicité de l'enquête MODECOM (tous les dix ans) pose cependant problème. Nous n'avons donc pas toutes les données pour répondre à cette demande européenne.

Échanges

Didier CEBRON

Au sein du ministère de l'Agriculture, nous enquêtons sur les productions récoltées. Nous n'avons pas d'expérience en termes de collecte d'informations sur les pertes aux champs avant récolte, consommables ou non consommables. Il n'existe pas d'obligation européenne ou internationale en la matière. En outre, au niveau national, les comités de concertation mis en place en amont des enquêtes sur les pratiques culturales, n'ont pas fait remonter de besoins sur la nécessité de mesurer des pertes aux champs, qui pourraient être significatives pour les fruits et légumes sensibles aux conditions climatiques et dont la récolte est manuelle.

Nous achevons actuellement une enquête sur les pratiques culturales sur les fruits et légumes. Si nous devons expérimenter ce genre de questionnement, il faudrait le tester en amont. Il me semble difficile de demander à un exploitant d'estimer ce qui était récoltable et qu'il n'a pas récolté. Même si les exploitants répondent, il faudrait tester la réalité de cette estimation. En amont de toute enquête, il faudrait donc réaliser des études plus poussées avec des instituts techniques, pour comparer le ressenti à la réalité. Pour l'instant, nous n'avons rien programmé sur le sujet.

Pour l'agroalimentaire, l'enquête Déchets réalisée par l'INSEE me semble constituer la meilleure source. Nous pouvons sans doute effectuer des extrapolations pour les entreprises de moins de 10 salariés, en appliquant les ratios entre productions et pertes. Nous devrions pouvoir produire une bonne estimation pour les industries de transformation.

Valéry MORARD, ministère de la Transition écologique et solidaire

Qu'en est-il de la partie stockage ?

Didier CEBRON

Pour le stockage à la ferme (ou en coopérative), je ne pense pas que les pertes post-récolte s'avèrent si importantes que cela chez les producteurs. Nous pourrions expérimenter en amont. Nous menons tous les ans une enquête sur les stocks de pommes et de poires. Cet outil permettrait peut-être d'introduire un questionnement. Pour les stockages au niveau de l'industrie, nous devrions retrouver l'information dans l'enquête sur les déchets organiques de l'INSEE, qui s'adresse aussi aux opérateurs de négoce.

Chrystel SCRIBE

Quid de la pêche ?

Didier CEBRON

Nous venons de reprendre en charge les enquêtes auprès des aquaculteurs. Je doute cependant que les pertes puissent être considérées comme des pertes alimentaires, puisqu'il s'agit de mortalités d'animaux dans les élevages. Pour la pêche, nous mobilisons des données administratives. J'ignore s'il existe des informations sur les pertes de poissons qui sont rejetés à la mer. Si cette donnée ne fait pas partie des déclarations, il faudrait peut-être modifier les obligations déclaratives.

Dorothee BRIAUMONT

Vous avez indiqué tout à l'heure que la Commission européenne demande un chiffre global, peu importe la méthodologie utilisée. Or nous avons constaté qu'à ce stade, il existe différents niveaux de robustesse de données. Comment envisagez-vous une harmonisation ?

Chrystel SCRIBE

Nous devons rapporter cinq chiffres, un pour chaque étape de la chaîne alimentaire, et la Commission calculera le chiffre global du gaspillage à l'échelle européenne. Nous connaissons les déchets à prendre en compte pour chacune de ces étapes. Ceux-ci sont décrits dans le catalogue européen des déchets. Les méthodes pour estimer ce gaspillage sont également précisées.

Dorothee BRIAUMONT

Les méthodes recommandées sont-elles compatibles avec celles que nous avons mises en place ?

Chrystel SCRIBE

Non. La Commission nous demande une mesure tous les quatre ans, et nous sommes en peine de répondre aujourd'hui.

Xavier TIMBEAU

Des liens sont-ils établis entre ce travail de reporting pour la Commission européenne, et le groupe de travail de l'ADEME ?

Laurence GOUTHIERE

Nous entretenons des liens plutôt informels. L'exercice se révèle un peu différent. Côté Pacte, nous partons des données existantes et de celles que les acteurs ont la capacité de recueillir, alors que cette démarche doit répondre à une demande précise de la Commission. Nous recueillons des données, néanmoins, nous manquons d'informations pour établir une comptabilité fine, faute de disponibilité des données ou d'acteurs que nous arrivons à toucher.

Barbara REDLINGSHOFER

Comment s'articuleront à terme les cadres d'analyse européen et français qui ne sont pas identiques ? Ces deux cadres vont-ils coexister ? Qu'advient-il du groupe de travail de l'ADEME ?

Laurence GOUTHIERE

Je l'ignore.

Cécile FEVRE

La question est posée au ministère de la transition écologique et au ministère de l'Agriculture. Nous avons fait le constat d'une demande de rapportage européen, mais nous n'avons pas encore de réponse construite sur l'organisation que nous allons adopter sur le sujet.

Claire PLATEAU

Au niveau européen et mondial, les cadres s'articulent plutôt bien. Néanmoins, nous avons besoin d'informations plus fines pour reconstituer les données, en vue de produire cet indicateur. Or la collecte des données pose problème. Du point de vue de l'UNEP, les enquêtes déclaratives, notamment auprès des ménages, méritent d'être contrôlées, compte tenu de l'aspect moral de cette question. Cette démarche de contrôle se révèle toutefois très coûteuse. En outre, il existe un biais culturel et des données fondées uniquement sur des déclarations ne seront pas du tout comparables.

Laurence GOUTIERE

Les travaux du Pacte contribuent justement à construire cette collecte, qui n'existe pas de manière organisée, en lien avec les acteurs.

Jean-Michel PICARD, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

J'ai assisté à une réunion à Bruxelles de la plate-forme consacrée à la lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire. Les enquêtes déclaratives font apparaître une forte sous-estimation, à tous les stades de la chaîne. Les producteurs interrogés sur leurs pertes agricoles sous-estiment celles-ci de 30 %, et ce dans tous les pays du monde. La FAO et les ONG ont fait le même constat. Nous avons besoin de données précises à toutes les étapes.

La Commission européenne estime, sur la production primaire par exemple, qu'il n'existe pas de méthode à privilégier. C'est le recoupement des méthodes qui permettra d'affiner les données.

Xavier TIMBEAU

Des réflexions sont-elles menées pour modifier le dispositif d'enquêtes existant, afin de prendre en compte le gaspillage ? Pour quelle raison n'existe-t-il pas une enquête sur les déchets non dangereux dans la restauration ? L'enquête Budget des familles ne pourrait-elle pas inclure certaines questions sur le sujet ?

Laurence GOUTIERE

Les acteurs de la restauration collective sont prêts à contribuer, car ils sont en mesure de collecter de l'information. J'ai le sentiment qu'ils participeront. Les diagnostics sont devenus obligatoires. Il faut seulement définir les modalités de recueil. Pour la restauration commerciale, l'exercice s'avère plus complexe, compte tenu du caractère diffus du secteur. Quant aux ménages, les collectes existantes ne sont pas régulières, et les méthodologies ne sont pas harmonisées. L'enquête Budget de famille pourrait constituer une piste intéressante.

Christian HUTIN, Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL)

Nous observons une réticence de la part des producteurs agricoles pour la collecte d'informations. La notion de gaspillage présente un caractère un peu infamant. Personne n'a envie de dire qu'il gaspille. En outre, ces pertes ne constituent pas toujours un enjeu économique pour les producteurs. Nous avons réalisé des enquêtes auprès de la grande distribution, et nous avons constaté que, même si les grandes enseignes disposaient de logiciels pour mesurer quotidiennement ce qu'elles jetaient, l'information était très partiellement renseignée et très peu utilisée. Je partage les réserves du SSP sur la capacité des producteurs à évaluer les produits consommables ou non après récolte. L'exercice exigerait la mise en place d'outils trop chronophages pour les opérateurs concernés.

Didier CEBRON

Après récolte, la mesure me semble possible. Avant récolte, en revanche, je n'y crois pas.

Xavier TIMBEAU

Il ne s'agit pas forcément d'imposer des obligations de déclaration aux producteurs. Des études externes pourraient aussi être réalisées pour recueillir ces informations tous les quatre ans. Si nous ne connaissons

pas les ordres de grandeur, nous ne saurons pas si ce sujet est important pour les politiques publiques. Il faudra, à un moment donné, effectuer un certain nombre d'analyses. Le Royaume-Uni et les Pays-Bas semblent assez avancés sur ces questions. Ils pourraient servir de point de comparaison.

Je vous propose d'évoquer maintenant les besoins des utilisateurs.

IV.3 Besoins d'utilisateurs

IV.3.1 La lutte contre le gaspillage alimentaire dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets d'Ile-de-France

Nicolas POUTEAU, Conseil régional d'Ile-de-France

Je suis chef de projet, au sein du service Économie circulaire et déchets de la Région Ile-de-France, sur le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). Pour nous, le gaspillage alimentaire relève bien de l'économie circulaire sur laquelle la Région travaille. D'une part, la loi nous demande d'élaborer un document réglementaire, le PRPGD qui comprend différents plans d'action, associés aux objectifs définis dans le plan, et notamment un plan d'action spécifique en faveur de l'économie circulaire, qui aborde le volet alimentation. D'autre part, la Région Ile-de-France travaille aussi, dans le cadre d'une démarche volontaire, à une stratégie économie circulaire qu'elle pourra mettre en œuvre dans l'exercice de ses différentes compétences. Cette stratégie comportera également un volet sur le gaspillage alimentaire qui portera sur les actions menées par la Région, dans les lycées par exemple.

Le PRPGD est un document de planification à l'échelle territoriale régionale, établi pour une durée de 12 ans. Il couvre l'ensemble des flux de déchets (ménages, administrations, entreprises), qu'ils soient produits, importés ou exportés sur le territoire francilien, hors déchets militaires et radioactifs qui restent de compétence étatique. Le plan comprend un état des lieux à un instant t (référence : année 2015). Le plan doit décliner les objectifs nationaux et européens à l'échelle territoriale, en tenant compte des spécificités de notre territoire. Pour ce faire, nous avons besoin de données régionales. Nous fixons des objectifs à 6 et 12 ans, avec une évaluation tous les ans, ce qui nécessite aussi une actualisation des données. Nous organisons au moins une réunion annuelle de la Commission consultative d'élaboration et de suivi pour apprécier l'avancement des actions et l'atteinte des objectifs.

L'élaboration du plan a commencé voilà plus d'un an et demi. Le projet a été présenté fin 2018 ; il sera adopté définitivement en fin d'année 2019, après la phase de consultation administrative et celle d'enquête publique. La réalisation de ce plan a été confiée à la Région Ile-de-France comme à chaque région, mais toutes les actions inscrites dans le plan seront mises en œuvre par toutes les parties prenantes qui ont été associées dans la phase d'élaboration et qui seront consultées dans le cadre des consultations administrative et publique.

Dans nos actions, nous devons par exemple décliner la réduction des quantités de déchets sur le territoire et contribuer à l'atteinte de l'objectif national. Nous avons travaillé pour identifier et hiérarchiser les actions de prévention des déchets et tous les acteurs ont souhaité que nous priorisions, sur notre territoire, l'action de lutte contre le gaspillage alimentaire comme première priorité.

Le PRPGD a pour objet de coordonner, à l'échelle régionale, l'ensemble des actions entreprises et portées par les parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets. Nous avons l'obligation de réaliser un recensement de toutes les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire mises en œuvre sur le territoire francilien. L'exercice se révèle difficile, compte tenu de la multitude des acteurs et de l'absence de source de données unique. La Région joue un rôle d'animation et d'accompagnement de l'ensemble des parties prenantes pour les aider à mettre en place des actions et contribuer ainsi à l'atteinte des objectifs. Nous organisons au moins une réunion annuelle de la Commission consultative d'élaboration et de suivi pour apprécier l'avancement des actions et l'atteinte des objectifs.

Les objectifs fixés à ce stade dans le projet reprennent la réduction de moitié du gaspillage alimentaire à horizon 2025 et l'ont porté à 60 % à 2031. Nous avons défini six grandes actions : la coordination des actions menées sur le territoire francilien par l'ensemble des parties prenantes (au moins la Région, la

DRIAAF, l'ADEME et le ministère des Solidarités et de la Santé dans le cadre du PPNS) avec un accompagnement technique et/ou financier ; le renforcement de la connaissance sur le sujet ; l'organisation d'assises régionales de l'alimentation et du gaspillage alimentaire, afin de définir un plan régional de lutte contre le gaspillage alimentaire qui se déclinerait à une échelle plus fine ; le développement de la formation ; le lancement de campagnes de communication à destination de l'ensemble des parties prenantes ; faire de l'Île-de-France un territoire leader dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Nous avons pris appui sur différentes sources de données, notamment la part du gaspillage alimentaire dans les ordures ménagères résiduelles que certaines collectivités ont pu mettre en œuvre sur leur territoire, pour être au plus près de la réalité de terrain. Toutes les collectivités n'utilisant pas la même méthode, nous avons retenu 14 caractérisations des ordures ménagères résiduelles réalisées par les collectivités.

Nous nous sommes également appuyés sur des études que nous avons commandées. L'étude estimative de la quantification du gaspillage alimentaire à l'échelle régionale sur l'ensemble de la chaîne (de la production au don alimentaire) a évalué le gaspillage alimentaire entre 2,6 et 3,25 millions de tonnes en 2014-2015. Nous avons également lancé une étude sociologique, plutôt qualitative, sur la façon dont les Franciliens se sont approprié les gestes de prévention des déchets. Pour éviter les écueils du déclaratif, des sociologues ont suivi 14 foyers, afin de s'assurer de la conformité entre leur déclaration et la réalité. Des études ont également été menées sur les habitudes de consommation des Franciliens pour formuler des préconisations. Nous avons besoin de connaître le comportement du Francilien pour savoir comment il consomme et gaspille.

Des études spécifiques ont pu être réalisées par d'autres acteurs grâce à des subventions de la région. Nous avons également utilisé des données nationales, que ce soit les sondages qui comportent souvent des focus sur le territoire francilien, les travaux portés par l'ADEME ou des thèses de psychologie comportementale. Par ailleurs, la Région mène une politique d'aide à travers ses différents services (économie circulaire et déchets, agriculture, développement économique, direction des solidarités, etc.) qui lui permet d'avoir une vision plus complète de la lutte contre le gaspillage alimentaire à toutes les échelles. Elle conduit aussi des politiques sectorielles, comme le pacte agricole qui comprend un plan régional de l'alimentation intégrant le volet du gaspillage alimentaire. La Région mène, en lien avec l'ADEME, un suivi des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) que chaque collectivité territoriale doit établir. Enfin, nous suivons les appels à projets lancés par la DRIAAF ou l'ADEME et nous participons aux travaux nationaux, qu'il s'agisse du plan national de prévention des déchets ou du pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire. Nous souhaitons aussi prendre part aux travaux sur le plan national de l'alimentation, afin d'obtenir la vision la plus exhaustive.

Nous avons ainsi essayé de multiplier les sources de données pour dresser un état des lieux du gaspillage alimentaire sur le territoire francilien. Malgré cette approche multicanal, nous avons identifié des manques. L'exercice nécessite un travail de recherche très long et implique des collectes de données très coûteuses.

Pour mener au mieux des actions ciblées, il nous manque un recensement précis et exhaustif des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire menées sur le territoire. Nous ne connaissons pas non plus les gains obtenus grâce à ces actions dans la restauration collective, ni les actions de sensibilisation mises en place en milieu scolaire. Nous manquons de données régionales de quantification du gaspillage alimentaire, mais aussi de données qualitatives sur la consommation des Franciliens. Nous ignorons notamment le nombre de structures proposant du glanage, faisant de la redistribution alimentaire, ou mettant en relation donateurs et associations de don alimentaire. Certaines structures mènent ces actions sur le terrain, en ignorant qu'il existe une habilitation pour cela. De fait, elles ne sont pas comptabilisées. Enfin, nous ne disposons d'aucun chiffrage précis sur l'offre de *doggy bags* ou de sacs à emporter, proposée par les restaurants, ou sur le nombre de restaurants collectifs disposant d'une légumerie.

IV.3.2 Repenser la lutte contre le gaspillage alimentaire – Contribution d'ATD Quart Monde

Dr Huguette BOISSONNAT, ATD Quart Monde

Je tenais à apporter quelques éléments de réflexion du mouvement ATD Quart Monde, à propos d'un système alimentaire qui n'aurait plus besoin des plus pauvres pour écouler ses surplus. Nous constatons de plus en plus une tendance à la distribution aux plus pauvres de nos excédents alimentaires. Je tiens à remercier les trois personnes qui m'ont accompagnée. Ces militants, qui ont connu la grande pauvreté, participent à un laboratoire d'idées qui travaille depuis les années 2000 sur les questions de santé.

25

Récemment, ce laboratoire a publié un livre « *Se nourrir lorsqu'on est pauvre* ». Quand on traite des problèmes d'alimentation, on demande rarement l'avis des personnes elles-mêmes. Nous parlons de chiffres, de moyens de distribution. Nous avons voulu partir de la parole des personnes qui vivent la grande précarité, aborder leurs difficultés, leurs constats, mais aussi leurs tensions autour de l'alimentation.

Un Français sur cinq se dit en insécurité alimentaire. 5,5 millions de personnes demandent une aide alimentaire. Or nous savons que 3 millions de personnes ne demandent pas l'aide alimentaire par honte, alors qu'elles en auraient besoin. Nous évoquons également le gaspillage alimentaire dans cet ouvrage. Nous observons un grand écart entre la faim et le gaspillage. Cet écart est très souvent lié à la dignité et la honte. Ces personnes qui ont faim, ont évoqué avec beaucoup de calme le fait que, dans notre pays, certains gaspillent alors que d'autres ont faim. Il s'agit presque pour elles d'un état de fait, face auquel elles sont sans pouvoir. Pour autant, cette situation est inacceptable. Ces personnes y voient même un manque de solidarité sociétale.

Pourtant, la redistribution et le partage leur semblent essentiels. Ces personnes aimeraient être les acteurs de cette redistribution et non les bénéficiaires. Sans institutionnaliser une redistribution de nourriture gaspillée ou jetée, il faudrait travailler sur des solutions de droit commun, des solutions alternatives économiques et solidaires, pour que cette mise à disposition du produit s'opère dans des conditions dignes. Nous ne pouvons pas accepter qu'une personne sur cinq se nourrisse de nos restes. Je pense à ma grand-mère qui faisait des soupes avec des légumes fanés, abîmés. Pour elle, il n'y avait pas de honte à cela. Au contraire, c'était valorisant, mais elle avait vécu la guerre. En revanche, une mère qui doit, pour permettre à sa famille de manger, ouvrir un cabas informe devant des personnes qui lui tendent des sachets de soupe ou des boîtes de conserve sortira avec sa dignité sous le bras. Elle les utilisera, sauf si elle n'a pas d'ouvre-boîte ou qu'elle n'a pas accès à de l'eau chaude.

Lorsque nous évoquons les politiques de développement durable en lien avec l'alimentation dans notre laboratoire d'idées, les personnes rappellent que la récupération constitue leur source de revenus depuis toujours. Or les politiques de tri leur ont retiré leur seule source d'économie. Comment répondre à la question sociétale de l'insécurité alimentaire, en enlevant une économie et en la remplaçant par une redistribution gratuite ? Le gaspillage alimentaire à grande échelle a montré que les produits étaient nombreux et que si les personnes ont faim en France, ce n'est pas par manque de denrées, mais par manque de moyens pour se procurer de la nourriture. Se posent alors quelques questions : quelle est la place des mesures palliatives pour répondre à l'urgence pour les personnes de se nourrir, face à l'ambition des droits communs ? Quelle est la place des plus pauvres ? Sont-ils les sujets de règles sanitaires moins contraignantes pour leur alimentation ? Les lasagnes contenant de la viande de cheval sont-elles bonnes pour eux, alors qu'elles ne le sont pas pour nous ? Les dates d'utilisation des produits peuvent-elles être dépassées pour les pauvres, alors qu'elles ne peuvent pas l'être pour nous ?

Finalement, quel est le mérite d'une solution qui repose sur une mauvaise gestion de nos stocks ? L'offre alimentaire et son usage ont-ils évolué du côté des producteurs, des distributeurs et/ou des consommateurs ? Quelle est l'évaluation des actions menées pour éviter/réduire le gaspillage alimentaire dans les quatre champs : la prévention, l'utilisation des invendus dans le don et la transformation, la valorisation et la possibilité de compostage ?

Une autre question est très peu abordée. Très souvent, il est dit que les Français ont besoin de 110 à 120 euros par mois, et jusqu'à 560 euros pour les cadres supérieurs, pour bien se nourrir. Dès lors, comment se nourrir dignement et durablement quand on dispose de 480 euros pour tout ? Les études partent toujours de données extérieures à la personne elle-même. Nous avons donc conduit une étude : « *Se nourrir dignement et durablement avec 57 euros par mois* ». En effet, s'il vous reste 57 euros et que vous n'êtes pas endetté, vous n'avez pas accès à l'épicerie équitable.

Nous avons cherché à vérifier s'il était possible de se nourrir convenablement avec 57 euros. Nous avons donc conçu un panier de biens dignes et durables. Avec 57 euros, vous êtes obligés d'éviter un grand nombre de rayons. Par cette action, nous avons essayé d'identifier les types d'approvisionnement dignes, dynamiques, nous permettant de réduire très largement le coût de nos achats. Nous n'avons pas accès au glanage, car nous ne pouvons pas entrer dans les champs. Dans une ville en transition, si je vais cueillir des pommes au bord de la route avec mes boucles d'oreille, je serais une femme en transition. Si les personnes qui vivent dans leur caravane font de même, elles se rendront coupables de vol sur la voie publique.

Il faut distinguer gaspillage, précarité et don alimentaire. Nous ne pouvons pas apporter une solution unique à l'ensemble des problématiques des populations, en transformant le gaspillage alimentaire des uns en don alimentaire pour les autres. Cette solution ne répond ni à la lutte contre le gaspillage, ni à la lutte contre la précarité alimentaire. Se nourrir en ouvrant un cabas n'a jamais structuré un être humain. Donner des excédents alimentaires soutient un système alimentaire productiviste, qui ne s'attaque pas aux problèmes environnementaux, ne réduit pas les excédents à long terme. Nous ne voulons pas être les cobayes.

Il faut voir la proportion de produits non utilisés dans le don alimentaire, la charge de tri qui pèse sur les associations suite au don, et la quantité des produits jetés par celles-ci, parce qu'elles ne sont pas en mesure de gérer ces 20 % d'augmentation induite par la loi Garot. Il faut également appréhender le coût induit par l'État. Ces produits ont-ils généré une activité économique ou ont-ils seulement donné des nutriments à ceux qui avaient faim ? Quelle est la dynamique de lutte contre la pauvreté dans cette démarche ? Enfin, quelle est la perte financière pour les plus pauvres engendrée par la disparition du recyclage ?

Dans notre démarche sur les 57 euros par mois, nous avons travaillé avec des agriculteurs et des magasins. Les excédents de production font partie de leur business plan. Les magasins de vêtements font des soldes. Les producteurs jettent ces excédents. Nous avons négocié avec succès pour récupérer leurs excédents de production. Le jardinage constitue un exemple très caractéristique. Une personne pauvre seule n'aura jamais accès à la terre nourricière. Un jardin partagé occupe, mais il ne nourrit pas. Il aura fallu beaucoup de travail pour accéder aux terrains communaux. Lorsque nous avons pu y avoir accès, contre 6 euros par an, nous avons planté des excédents de production et nous avons pu, quelques mois plus tard, distribuer des légumes à l'ensemble du quartier ou du village. Ce résultat nous a rendus extrêmement fiers et toute la structure s'est inversée. Nous avons alors pris conscience qu'il ne suffisait pas d'utiliser les excédents et que nous pouvions également acheter. Nous avons acheté des produits en excédent, dans des circuits courts, en procédant à des achats groupés.

Néanmoins, la législation agricole et la politique de la ville posent problème. En lien avec Agro ParisTech et l'INRA, nous avons constitué un réseau national « Agriculture urbaine et précarité » qui travaille sur l'accès à l'agriculture urbaine pour les personnes en précarité. Comme vous le savez, il s'agit d'une agriculture de niche et nous ne savons pas toujours la taille du chien que nous pouvons mettre dedans. En termes de chiffres, il importe d'appréhender la valeur économique du reconditionnement des produits, la valeur sociale en emplois développés, l'analyse des données de valorisation autour des excédents de production, les possibilités d'achats groupés et les coopérateurs et l'utilisation des terres communales. Pourquoi ne redonnerions-nous pas accès aux terrains communaux aux populations les plus vulnérables ? Nous l'avons fait dans le cadre d'un plan alimentaire territorial. Les communes ont joué le jeu et ont remis à disposition des terrains.

Ce travail a été réalisé avec l'ensemble des acteurs. Avant de démarrer, nous avons écrit une charte, signée par tous les acteurs politiques, associatifs et professionnels. En son point 3, cette charte défend la non-stigmatisation, la non-discrimination, ainsi que l'importance de la mixité sociale. Si les actions ont pour objectif la lutte contre le gaspillage alimentaire, la mise à disposition des rebuts alimentaires doit être adressée à tous.

Échanges

Barbara REDLINGSHOFER

Avec la mesure du gaspillage, saisissons-nous vraiment ce qui est important par rapport à l'objectif de réduction du gaspillage ? Qu'est-ce qui motive la réduction du gaspillage ? Les textes réglementaires européens mettent en avant la gestion durable des ressources, le soutien à l'économie circulaire, le modèle de production et de consommation durable. Nous avons cependant entendu aujourd'hui qu'il existait des enjeux sociaux, par rapport aux personnes en insécurité alimentaire. La mesure du gaspillage, telle que la Commission européenne nous la demande ne sort-elle pas du radar des pratiques d'usage des denrées alimentaires qui ne sont pas incluses dans cette mesure ? Les pratiques comme la valorisation ou le recyclage sous forme d'alimentation animale, ne sont pas anodines sur le plan environnemental et énergétique, car tout processus de valorisation et de recyclage a des conséquences sur l'environnement, voire des conséquences sanitaires avec l'accumulation de contaminants par exemple. De mon point de vue de chercheur, nous ne pouvons pas nous satisfaire de la mesure du gaspillage telle qu'elle nous est demandée aujourd'hui, pour répondre aux grands enjeux de développement durable.

Xavier TIMBEAU

Nous ne parvenons pas encore à répondre à la demande européenne, mais nous devons également tenir compte du fait que cette demande est probablement insuffisante pour rendre compte des problématiques économiques et sociales liées au gaspillage alimentaire.

Jean-Michel PICARD

La politique publique de lutte contre le gaspillage alimentaire est apparue au travers du code de l'environnement en 2015, puis dans la loi de lutte contre le gaspillage alimentaire et la loi EGALIM qui donne une nouvelle dimension à cette lutte, en l'intégrant dans l'aide alimentaire en vue de lutter contre la précarité alimentaire. Cette politique publique est conçue au bénéfice de nos concitoyens, notamment les plus modestes. Or toutes les actions conduites ont besoin d'être mesurées. La France s'est montrée pionnière en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire et l'aide alimentaire. Les démarches mises en place dans les différents ministères doivent être défendues au niveau européen et améliorées par la suite.

J'ai été très sensible à l'intervention de la représentante d'ATD Quart Monde. De nombreuses personnes font appel aux banques alimentaires (4,8 millions), mais d'autres personnes ne le font pas. Le ministère de l'Agriculture voit dans la lutte contre le gaspillage alimentaire une question d'intérêt général, qui nécessite des données pour mesurer les actions conduites. Une mission d'évaluation de la loi Garot a été confiée à un cabinet d'étude, car nous n'avons aucune visibilité sur l'efficacité et l'effectivité des mesures prises sur l'augmentation du don ou les publics touchés. Il faudra également continuer à défendre ce dispositif et à évaluer ses actions de manière pérenne. Il importe donc de faire reconnaître le gaspillage alimentaire comme une cause d'intérêt général qui pourra faire l'objet d'enquêtes pour assurer ce suivi.

Xavier TIMBEAU

Quels sont les ODD sur le gaspillage alimentaire ?

Claire PLATEAU

L'ODD sur le gaspillage alimentaire est une cible de l'objectif de production et consommation durable. Cette cible a des impacts sur d'autres cibles de cet objectif comme la consommation de matière, le recyclage, l'aide apportée aux pays en développement pour une production et consommation durable, mais aussi sur d'autres objectifs comme celui de réduction de la pauvreté (objectif 1), celui d'éliminer la faim, d'assurer la sécurité alimentaire et d'améliorer la nutrition (objectif 2) ou encore celui de permettre à tous de vivre en bonne santé (l'objectif 3). Il existe bien des indicateurs complémentaires que nous devons rapporter pour le suivi de l'Agenda 2030.

Pierre GALIO, ADEME

L'ADEME a pour objectif d'accompagner l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire dans des démarches d'amélioration continue. L'observation constitue un outil pour appréhender l'évolution des pratiques et mettre en place des plans d'action adéquats. Chaque acteur doit s'engager dans une démarche de progrès.

La lutte contre le gaspillage alimentaire doit représenter aussi une porte d'entrée pour faire évoluer le modèle qui est source intrinsèquement de gaspillage. Nous devons faire en sorte que les modèles d'entreprise évoluent pour éviter le gaspillage résiduel. Enfin, le gaspillage doit s'inscrire dans la question plus large de l'alimentation durable. Le budget des ménages est de plus en plus réduit pour l'alimentation. Il faut donc redonner de la valeur de l'aliment, car on ne jette pas ce qui a de la valeur. Or depuis la fin de la guerre, la valeur des aliments a très fortement chuté. Cette notion est forcément inhérente à la question du gaspillage.

Dorothee BRIAUMONT

Je tenais à apporter le témoignage de producteurs qui donnent et sont fiers de donner. Un agriculteur a même réservé une partie de son verger pour donner des pommes. Je souhaiterais donc remettre la niche par-dessus le chien pour reprendre votre image. Le modèle économique tient également compte de la part

d'invariabilité liée à la météo. Je me suis rendue dans un centre de distribution d'aide alimentaire. Les personnes ont été informées qu'un producteur donnait des tomates cerises. Elles étaient extrêmement sensibles à ce don. Cette démarche ne semblait pas déconnectée. Elles étaient heureuses de savoir que le producteur était situé à proximité.

Xavier TIMBEAU

Je rappelle que notre commission a pour but d'aborder l'information statistique. Cette information sert à alimenter la réflexion sur la société et les politiques publiques. Nous ne pouvons donc pas parler de l'information statistique sans parler des politiques publiques. Pour autant, nous n'élaborons pas ces politiques.

Chrystel SCRIBE

Certes, l'alimentation humaine détournée vers l'alimentation animale n'est pas considérée comme un gaspillage alimentaire. Néanmoins, la Commission européenne est consciente de l'importance de suivre ce flux et propose de le rapporter volontairement.

Barbara REDLINGSHOFER

La Commission européenne laisse la possibilité de rapporter des informations supplémentaires. Il me semblerait important de mesurer, dans tout ce qui est jeté, la part des produits qui auraient pu être consommés. En termes d'action publique, la prévention du gaspillage s'applique uniquement aux denrées alimentaires, définies comme étant destinées à être consommées. En revanche, les parties non consommables font intrinsèquement partie des denrées alimentaires. Il me semblerait utile d'estimer cette part, car l'enjeu n'est pas le même pour l'action publique.

Xavier TIMBEAU

Cela pose aussi la question de la valorisation des gaspillages et celle des déchets. Même s'il n'est pas valorisé, le déchet a un coût. La question de sa mesure se pose. L'idée selon laquelle tous ces éléments doivent être analysés au niveau régional s'avère essentielle, car la structure de gouvernance sur les déchets est aujourd'hui régionale. À ce propos, nous avons tendance à mesurer les déchets en kilogrammes de matières, sans faire de véritable distinction entre les matières, ce qui pose problème. Un kilo d'épluchures et un kilo de viande avariée sont deux choses bien différentes en termes de valeur.

Henri PREVOT

Peut-il exister des procédures institutionnalisées pour mesurer la quantité de don ? Comment pouvons-nous, du point de vue statistique, distinguer don et vente ? Sociologiquement, le sujet se révèle très important.

Xavier TIMBEAU

Plusieurs méthodes statistiques sont possibles. L'observation statistique peut venir de la remontée d'informations des acteurs, mais elle peut résulter aussi d'observations extérieures. Il est tout à fait possible de mesurer les dons. Ce n'est pas parce qu'une chose est donnée qu'elle est sans valeur.

Claire PLATEAU

Faire la part des éléments qui pourraient être mangés est possible au niveau national. L'exercice s'avère en revanche impossible au niveau international, car la consommation dépend très fortement des cultures. S'agissant des mesures en kilogrammes, dans le rapportage pour l'ONU, nous mesurons la perte pour dix produits et nous agrégeons. De la même manière, nous disposerons d'un détail par produit pour le rapportage européen.

Chrystel SCRIBE

Pour l'instant, la Commission européenne nous demande de communiquer cinq chiffres. L'objectif n'est pas de passer à zéro tonne de gaspillage, ni de connaître le tonnage exact, mais d'obtenir une mesure comparable dans l'espace et dans le temps pour suivre l'évolution.

Valéry MORARD

L'ADEME nous indiquait que les mesures dans le secteur de la restauration pourraient s'améliorer sur la base des contributions volontaires. Les interventions de Cécile Fevre et Nicolas Pouteau montrent aussi que de nombreux objectifs ont été fixés dans les différentes lois successives. Nous pouvons attendre des lois qu'elles se dotent des moyens administratifs de collecter leur suivi. La première démarche consiste à identifier les sources administratives qui peuvent être construites. Se pose ensuite la question de la collecte ou de la centralisation de ces données. Une enquête statistique est toujours plus coûteuse pour la collectivité qu'une source administrative associée à la mise en place d'une réglementation. Il faut articuler les dispositifs administratifs et les dispositifs statistiques.

Jean-Michel PICARD

Dans les politiques publiques mises en place, notamment le Pacte de lutte contre le gaspillage alimentaire, toutes les actions sont conduites de manière volontaire. Il n'existe ni dans les lois ni dans les ordonnances du gouvernement pour étendre le dispositif de la loi Garot d'obligation de mesure du gaspillage ou de l'activité de don pour les opérateurs. Aucune remontée d'information n'a été prévue dans le dispositif établi au cours des dernières années. Nous avons besoin de données statistiques, obtenues par des enquêtes ou d'autres moyens, pour vérifier l'efficacité de ces actions.

Cécile FEVRE

Le projet d'ordonnance prévoit la publicité des engagements de lutte contre le gaspillage alimentaire par certains opérateurs de l'industrie agroalimentaire. Le dispositif reste à construire, mais il peut constituer un levier pour intégrer une remontée d'informations. La loi EGALIM nous offre quelques pistes pour structurer le système d'information.

Jean-Michel PICARD

Je resterais très prudent quant à notre possibilité d'instaurer des outils de suivi. Le Conseil d'État veillera à ce que nous respections précisément le texte de la loi.

Xavier TIMBEAU

Le cadre légal a déjà beaucoup évolué et peut encore évoluer. De nombreuses données seront produites dans le cadre des plans déchets par les régions. Il paraîtrait logique de normaliser la démarche et de fixer une obligation de reporting aux régions.

IV. 4 Avis de la commission

Xavier TIMBEAU

Nous avons préparé un avis. Nous partons du constat de la nécessité de disposer d'informations robustes pour bien évaluer la question du gaspillage. Il ressort de vos interventions que cette question est multidimensionnelle, complexe et qu'il faut en avoir une vision très large (alimentation, solidarité, modes de vie, systèmes de production, etc.). Il faut également prendre en compte la contrainte de comparabilité internationale, l'exigence européenne et la mise en œuvre de politiques publiques qu'il s'agit de suivre dans leur efficacité. Nous avons également constaté qu'il n'existe pas de véritable dispositif statistique autour des questions du gaspillage alimentaire aujourd'hui. Aucune responsabilité n'est clairement identifiée en la matière. Un travail d'harmonisation reste également à faire sur les concepts et leur déclinaison en pratique. De ce point de vue, l'exposé de M. Pouteau me semble éclairant. Dans la mise en œuvre régionale des politiques, les concepts peuvent différer d'une commune à l'autre, y compris au sein d'une même région. Il faut s'assurer que les mesures soient compatibles pour être agrégées. Il faut aussi s'assurer du sens qui est

donné à tout cela. Les pertes de pommes et de poires ne sont peut-être pas essentielles. Peut-être faudrait-il concentrer nos efforts sur d'autres aspects plus essentiels.

Isabelle ANXIONNAZ

Nous vous proposons l'avis suivant :

La Commission souligne l'importance du sujet que constitue le gaspillage alimentaire, tant au niveau national qu'international.

Les objectifs de développement durable de l'ONU l'abordent à travers un indicateur spécifique. L'Europe a également défini les données qu'elle collecte sur ce sujet depuis 2018 auprès des pays membres.

Au niveau national, une cible à atteindre d'ici 2025 a été fixée et des plans régionaux de lutte contre les déchets sont en cours de définition. De nombreux acteurs, dont les associations qui agissent pour une meilleure alimentation pour tous, souhaitent également que la lutte contre le gaspillage alimentaire soit étudiée en concertation.

En regard, le dispositif d'observation de ce phénomène paraît insuffisamment développé. La Commission prend note de l'état des données disponibles, présenté en séance. Le système d'information sur le gaspillage alimentaire devra être complété (en particulier pour les secteurs agricoles, de la restauration et les ménages), puis actualisé régulièrement (*a minima* tous les quatre ans) pour répondre au nouveau rapportage européen. La question de la gouvernance du système d'information qui sera élaboré est également à étudier, notamment en termes de production, qualité, et engagements à respecter pour le reporting des indicateurs internationaux.

La Commission recommande donc que le service statistique public s'organise pour compléter le système d'information existant et répondre aux obligations nationales et internationales. Ces points pourraient préalablement être instruits par un groupe de travail qui rassemblerait les différentes expertises sur le sujet.

La Commission souhaite être informée des avancées en matière de mesure du gaspillage alimentaire au cours de l'une de ses prochaines réunions.

Xavier TIMBEAU

Je propose que nous utilisions le terme de « *rapportage* » plutôt que « *reporting* ». J'ajouterais également « *les parties prenantes* » après les expertises dans l'avant-dernière phrase.

Jean-Michel PICARD

La valeur économique du gaspillage s'accroît au fur et à mesure de la chaîne de production. Les pertes en milieu agricole ne constituent pas la majeure partie des pertes économiques. Il me semblerait opportun de faire un focus sur la transformation et la distribution. Exclure ces deux secteurs me pose problème.

Xavier TIMBEAU

Nous ne les avons pas exclus expressément.

Cécile FEVRE

Les autres secteurs sont cités, parce qu'il existe un besoin d'informations supplémentaires. Nous ne raisonnons pas uniquement en termes de valeur économique. Les pertes au niveau de la production présentent également une importance sociale et environnementale.

Xavier TIMBEAU

Il n'est pas question d'exclure *a priori* des champs particuliers.

Valéry MORARD

Nous disposons d'un patrimoine d'enquêtes qui respecte la périodicité sur la distribution. Nous pouvons sans doute améliorer l'existant. Nous avons mis en avant le côté le plus lacunaire. La restauration pourrait être écartée dans le cadre du groupe de travail, si les acteurs se mobilisent à travers le Pacte. Il ne me semble pas pertinent de demander la mise en place d'enquêtes sur tous les sujets, alors qu'il en existe déjà.

Xavier TIMBEAU

Nous pourrions retirer le secteur agricole et conserver la restauration et les ménages. Nous pouvons éventuellement évoquer l'idée que nous n'avons pas nécessairement besoin de systèmes d'information, mais d'études sur l'ensemble des éléments participant aux pertes alimentaires pour en apprécier l'importance relative. Pour les ménages par exemple, nous avons besoin d'un système d'information pour suivre les politiques publiques. Nous n'allons cependant pas dresser les conclusions du groupe de travail dès aujourd'hui. Nous pouvons simplifier l'avis.

Valéry MORARD

Deux points méritent également d'être mentionnés. Il faudrait insister tout d'abord sur la nécessaire articulation des différents plans et objectifs. Les ODD peuvent capturer plus ou moins bien l'approche européenne, mais pas forcément les approches des pays. En revanche, si nous servons les objectifs européens, nous ne servirons peut-être pas tous les besoins d'information des politiques nationales. Par ailleurs, les enjeux sociaux sont aussi importants à prendre en compte.

Xavier TIMBEAU

Nous avons évoqué les associations qui agissent pour une meilleure alimentation pour tous, ce qui témoigne de la préoccupation sociale.

Nicolas POUTEAU

Dans le 3^{ème} paragraphe, les PRPGD sont les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets. Ils ne sont pas en cours de définition, mais d'approbation. Ils devraient tous être approuvés courant 2020.

Cécile FEVRE

La 3^{ème} phrase (« *l'Europe...* ») ne retranscrit pas vraiment l'exigence que l'Europe impose aux États membres.

Xavier TIMBEAU

Nous pourrions indiquer que « *l'Europe a également défini un cadre sur ce sujet depuis 2018* ».

Cécile FEVRE

Nous pourrions citer le texte source, c'est-à-dire la directive Déchets.

Xavier TIMBEAU

Claire Plateau me fait remarquer que les ODD sont abordés à travers deux indicateurs.

La Commission Environnement et Développement durable approuve l'avis amendé en séance.

CONCLUSION

Xavier TIMBEAU

Je vous remercie chaleureusement de votre participation à cette commission. J'espère que nous avancerons sur ce sujet important. Je remercie également le secrétariat du Cnis pour la préparation de cette réunion.

La séance est levée à 18heures15.

AVIS ÉMIS PAR LA COMMISSION

La Commission souligne l'importance du sujet que constitue le gaspillage alimentaire, tant au niveau national qu'international.

Les objectifs de développement durable de l'ONU l'abordent à travers deux indicateurs spécifiques. L'Europe a également défini un cadre sur ce sujet par la directive Déchets depuis 2018 auprès des États membres.

Au niveau national, une cible à atteindre d'ici 2025 a été fixée et des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets sont en cours d'approbation. De nombreux acteurs, dont les associations qui agissent pour une meilleure alimentation pour tous, souhaitent également que la lutte contre le gaspillage alimentaire soit étudiée en concertation.

En regard, le dispositif d'observation de ce phénomène paraît insuffisamment développé. La commission prend note de l'état des données disponibles, présenté en séance. Le système d'information sur le gaspillage alimentaire devra être complété (en particulier pour le secteur de la restauration et les ménages) puis actualisé régulièrement (a minima tous les 4 ans) pour répondre au nouveau rapportage européen. La question de la gouvernance du système d'information qui sera élaboré est également à étudier, notamment en termes de production, qualité, et engagements à respecter pour le rapportage des indicateurs internationaux (ODD).

La Commission recommande donc que le service statistique public s'organise pour compléter le système d'information existant et répondre aux obligations nationales et internationales. Ces points pourraient préalablement être instruits par un groupe de travail, qui rassemblerait les différentes expertises et parties prenantes sur le sujet.

La Commission souhaite être informée des avancées en matière de mesure du gaspillage alimentaire au cours de l'une de ses prochaines réunions.

DOCUMENTS

Également disponibles et téléchargeables sur le site du Cnis

Documents préparatoires

[Programme de travail statistique-2019](#)

[Demande d'Avis d'Opportunité pour l'enquête annuelle sur la production d'électricité \(EAPE\)](#)

[Demande d'Avis d'Opportunité pour l'enquête sur les Réseaux de Chaleur et de Froid](#)

[Demande d'Avis d'Opportunité pour l'enquête Transparence des prix du gaz et de l'électricité](#)

[Demande d'Avis d'Opportunité pour l'enquête Les-Français et la nature](#)

[Demande d'accès à des données administratives au titre de l'article 7bis présentée par le SDES](#)

[La mesure des déchets alimentaires dans le cadre des ODD -Lowri-Angharad-Rees-ONU-Environnement](#)

Documents complémentaires

[Présentation des Demandes d'avis d'opportunité du SDES - Simon Beck et Olivier Ribon](#)

[Présentation de la demande d'avis d'opportunité du SDES pour l'enquête Les Français et la nature - Eric Pautard](#)

[Présentation du Programme Statistique 2019 - Sylvain Moreau](#)

[Présentation des éléments de cadrage -Claire Plateau](#)

[Présentation des éléments de cadrage - Cécile Fevre](#)

[Présentation de l'ADEME - Laurence Gouthière](#)

[Présentation du SDES - Chrystel Scribe](#)

[Présentation du Conseil Régional Ile de France -Nicolas Pouteau](#)

[Présentation d'ATDQuart Monde - Huguette Boissonnat](#)

AVIS D'OPPORTUNITÉ ET «7BIS»

Montrouge, le 6 mai 2019
n°81 / H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête annuelle sur la production d'électricité (EAPE)

Type d'opportunité : réédition d'enquête déjà réalisée. L'enquête a obtenu l'avis d'opportunité en 2014.

Périodicité : annuelle

Demandeur : Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Au cours de sa réunion du 3 avril 2019, la commission Environnement et développement durable a examiné le projet d'Enquête annuelle sur la production d'électricité (EAPE).

Le SDES est à l'origine de la demande. Elle sert à répondre à un règlement européen.

L'enquête permet de répondre à cinq questionnaires annuels par type d'énergie, communs à l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) et à Eurostat, et exigés dans le cadre du règlement n°1099/2008 du Parlement européen et du Conseil de l'UE concernant les statistiques sur l'énergie (révisé en novembre 2017). Elle permet également de répondre au questionnaire annuel Eurostat sur la cogénération, régi par la directive 2012/27/UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012, relative à l'efficacité énergétique. Elle est également nécessaire à l'établissement du bilan énergétique annuel de la France produit par la sous-direction des statistiques de l'énergie et permet de répondre aux demandes de statistiques régionales et locales de l'énergie, qui se sont renforcées dans le cadre du volet territorial de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

L'objectif de l'enquête est de produire des résultats concernant : la production d'électricité ainsi que de chaleur en cas de cogénération, l'autoconsommation d'électricité, les puissances électriques ainsi que thermiques en cas de cogénération, et enfin la consommation de combustibles pour les centrales électriques de la filière thermique classique.

Le thème de l'enquête est la mesure de la quantité d'électricité produite (et la part autoconsommée) par l'ensemble des centrales électriques en France et la connaissance des caractéristiques de ces centrales.

L'enquête couvre la France entière, y compris donc les cinq DOM. L'enquête s'adresse à l'ensemble des producteurs d'électricité (établissements et particuliers) en France, que cette activité soit principale (code NAF rév.2 appartenant à la division 35) ou non. L'unité statistique est une installation de production d'électricité d'une filière donnée : centrale hydraulique, éolienne, thermique classique (avec ou sans procédé de cogénération) ou nucléaire. Les installations de la filière photovoltaïque ne sont pas interrogées car les données sont collectées via une source administrative. L'unité statistique enquêtée est une installation de production d'électricité.

L'organisme collecteur est le Service de la donnée et des études statistiques du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. La collecte de l'enquête est réalisée via un site Internet de collecte sécurisée. L'enquête est annuelle. Chaque année, un courrier de lancement est adressé à l'ensemble des enquêtés au

mois de février et la collecte dure jusqu'au mois de mai. L'enquête est exhaustive (6000 installations environ sont enquêtées). La base des enquêtés est mise à jour chaque année à l'aide des fichiers de raccordements des installations de production d'électricité aux réseaux de transport et de distribution d'électricité, ainsi que les fichiers des obligations d'achat (EDF et CRE). Le temps de réponse médian est de 12 minutes. Une partie des données demandées dans le questionnaire sont pré-remplies avec les données antérieures pour alléger la charge de réponse pour les enquêtés.

Un comité des utilisateurs des enquêtes électricité est organisé chaque année avant le lancement de la nouvelle campagne de collecte. Ce comité réunit le SDES, la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) du Ministère, les principaux acteurs et associations du marché de l'électricité (RTE, Enedis (ex-ERDF), EDF...) et l'Insee.

Les principaux utilisateurs des résultats sont la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) du Ministère de la transition écologique et solidaire pour le suivi des programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE), outil de pilotage de la politique énergétique, qui ont été créées par la loi de transition énergétique pour la croissance verte ; RTE pour l'établissement de leur bilan annuel ; tout utilisateur du bilan énergétique annuel réalisé par le SDES ; Eurostat et l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) via une dizaine de questionnaires annuels. La première publication est prévue en décembre N+1.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à ce projet d'enquête dans son ensemble. L'opportunité est accordée pour cinq ans, c'est-à-dire sur la période 2020-2024.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Annuelle sur les Réseaux de Chaleur et de Froid (EARCF)

Type d'opportunité : réédition d'enquête déjà réalisée. L'enquête a obtenu l'avis d'opportunité en 2014.

Périodicité : annuelle

Demandeur : Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Au cours de sa réunion du 3 avril 2019, la commission Environnement et développement durable a examiné le projet d'Enquête annuelle sur les Réseaux de Chaleur et de Froid (EARCF).

Le SDES est à l'origine de la demande. Elle sert à répondre à un règlement européen.

L'Enquête Annuelle sur les Réseaux de Chaleur et de Froid est une source importante d'information pour de nombreux acteurs économiques, tant au niveau national qu'international. Elle a pour objectif de dresser un panorama des réseaux de chaleur et de froid. Elle permet en particulier de fournir des statistiques pour l'élaboration du bilan énergétique annuel de la France produit par le Service de la Donnée et des Études Statistiques (SDES), et des bilans régionaux élaborés par les services déconcentrés de l'État, les collectivités locales et les observatoires régionaux locaux de l'énergie et du climat (Schémas Régionaux Climat Air Énergie et Plans Climat Énergie Territoriaux). Elle permet de répondre aux exigences de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) et d'Eurostat, notamment dans le cadre du règlement n°1099/2008 du Parlement européen et du Conseil de l'UE concernant les statistiques sur l'énergie. Afin d'éviter une double collecte, cette enquête statistique permet aussi de fournir les données devant être mises à disposition des personnes publiques dans le cadre du décret n°2016-973, avec l'accord des enquêtés et accord du comité du secret lors de la séance du 9 juin 2017.

L'enquête porte principalement sur des données physiques (quantités d'énergie et de combustibles), nécessaires au SDES dans le cadre :

- des transmissions de données à l'AIE, en vertu du traité d'adhésion signé par la France en 1992.
- des transmissions de données à Eurostat dans le cadre du règlement n° 1099/2008 du parlement européen et du Conseil de l'UE concernant les statistiques de l'énergie
- des transmissions à la commission européenne pour le suivi de la directive 2009/28 sur les énergies renouvelables et le suivi de la directive 2012/27/UE sur l'efficacité énergétique.
- de l'élaboration du bilan de l'énergie.
- de la demande de statistiques régionales et locales, notamment dans le cadre du volet territorial de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.
- de la mise à disposition des données auprès des personnes publiques dans le cadre du décret n°2016-973, en application de l'article 179 de la loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Le thème principal du questionnaire porte sur la description des réseaux (emplacement, type de gestion, Siret, nombre d'abonnés...), les données techniques (puissance, bouquet énergétique, quantité de chaleur ou de froid livrée, émissions de CO2...) et les données économiques (tarifs appliqués, recettes...).

L'enquête porte sur les réseaux de chaleur ou de froid. Les répondants sont donc les gestionnaires des dits réseaux, quel que soit leur statut juridique (délégataire, régie, ...). Il peut s'agir d'une entreprise, d'une collectivité publique, d'un établissement hospitalier... L'enquête couvre la France métropolitaine et Monaco. Le lancement de l'enquête a lieu début mai et la collecte se déroule jusqu'en juillet. Elle dure environ 2 mois. Le traitement des données a lieu pendant l'été pour aboutir à une base figée en septembre. La restitution des résultats est prévue pour octobre/novembre. Il est possible soit de répondre en ligne, soit de télécharger la version numérique du questionnaire, soit de se faire expédier la version papier.

L'organisme collecteur est le Syndicat National du Chauffage Urbain et de la Climatisation Urbaine (SNCU), assisté par l'Association de collectivités, gestion des déchets, réseaux de chaleurs, gestion locale de l'énergie (Amorce) pour le volet économique.

Il n'y a pas d'échantillonnage : tous les réseaux connus sont enquêtés (820 environ). Le temps de réponse est estimé entre une et deux heures. Les questions sont relatives à des variables bien connues. La difficulté concerne les aspects techniques et les données sur les ventes qui relèvent d'interlocuteurs différents.

Outre les discussions au bureau du SNCU, une réunion du comité des utilisateurs est organisée chaque année avant le lancement de l'enquête. En plus du SDES, du SNCU et d'Amorce, ce comité réunit l'Insee, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC), les principaux représentants des réseaux, etc.

En plus du comité des utilisateurs, une réunion réunissant le SNCU, le SDES et Amorce a lieu en septembre/octobre pour faire un bilan de l'enquête. Et une autre réunion a lieu en janvier/février pour entamer la réflexion sur les modifications mineures pouvant être apportées au questionnaire ou à la plateforme internet de collecte. De plus, les enquêtés ont la possibilité de réagir sur l'enquête et de faire remonter leurs remarques entre décembre et janvier.

Les principaux utilisateurs sont Eurostat et l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) via les questionnaires annuels, ainsi que les utilisateurs du bilan annuel de l'énergie. Les autres utilisateurs sont le SNCU, Amorce et les entreprises concernées, la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC), la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP), le Centre d'Études et d'Expertise pour les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (Cérema), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), Amorce (l'association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur), le Comité Interprofessionnel du Bois Énergie (CIBE), EuroHeat&Power (l'association européenne en charge des réseaux de chaleur et de froid ainsi que de la cogénération), les bureaux d'études, Via Sèva, etc.

Plusieurs publications sont prévues, dont notamment Bilan énergétique annuel de la France fin octobre N+1, le Reportings AIE/Eurostat fin novembre N+1, des statistiques régionales Fin novembre N+2, la Plaquette Chiffres clés (SNCU) en septembre-octobre N+1, etc.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à ce projet d'enquête dans son ensemble. L'opportunité est accordée pour cinq ans, c'est-à-dire sur la période 2020-2024.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête semestrielle «Transparence des prix du gaz et de l'électricité»

Type d'opportunité : réédition d'enquête déjà réalisée. L'enquête a obtenu l'avis d'opportunité en 2014.

Périodicité : semestrielle

Demandeur : Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Au cours de sa réunion du 3 avril 2019, la commission Environnement et développement durable a examiné le projet d'Enquête semestrielle « transparence des prix du gaz et de l'électricité ».

Le SDES est à l'origine de la demande. L'enquête sert à répondre à un règlement européen (règlement 2016/1952 du parlement européen et du conseil du 26 octobre 2016). Elle vise à mesurer le prix moyen réel pour la consommation finale de gaz naturel et d'électricité, pour une utilisation énergétique.

L'enquête semestrielle « transparence des prix du gaz et de l'électricité » a pour objectif de collecter des prix du gaz naturel et de l'électricité, par tranche de consommation, facturés aux clients résidentiels et non résidentiels pour la consommation finale en France métropolitaine. Depuis 2017, l'enquête fournit une décomposition plus fine des prix : les coûts liés à la fourniture de l'énergie, les coûts du réseau avec les parts de transport et de distribution et les montants détaillés des taxes.

Aucun dispositif statistique (enquête ou données administratives) n'existe pour mesurer le prix de l'ensemble du marché du gaz et de l'électricité pour les consommateurs finaux. La CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) publie dans des délibérations seulement les prix HTT des tarifs réglementés de l'électricité et du gaz. Elle ne publie pas de chiffres sur les prix complets et les volumes de l'ensemble du marché réglementé et non réglementé. L'enquête « Transparence des prix du gaz et de l'électricité » est ainsi unique.

Le champ comprend les principaux fournisseurs de gaz et d'électricité (ainsi que les transporteurs et distributeurs dans le cas de l'électricité). Il s'agit donc dans la nomenclature NAF des codes 35.11Z (Production d'électricité), 35.12Z (Transport d'électricité), 35.13Z (Distribution d'électricité), 35.14Z (Commerce d'électricité), 35.21Z (Production de combustibles gazeux), 35.23Z (Commerce de combustibles gazeux par conduites). L'électricité produite puis consommée par les autoproducteurs est exclue de l'obligation de déclaration. Seul le gaz naturel distribué par gazoduc est pris en considération. Le gaz naturel facturé aux clients pour la production dans des centrales électriques et calogènes, y compris de cogénération ainsi que pour des usages non énergétiques (par exemple, l'industrie chimique) doit être exclu. Tous les types de contrat sont concernés (tarifs régulés et autres).

Jusqu'en 2016, le questionnaire était envoyé par messagerie électronique. À partir de 2017, le mode de collecte s'effectue par un questionnaire en ligne. La collecte internet est lancée dès la fin du semestre d'étude, c'est-à-dire début janvier (pour la collecte du 2^e semestre et de l'année entière passée) et début juillet de chaque année (pour la collecte du 1^{er} semestre de l'année en cours).

La réponse est facilitée par un questionnaire en ligne sous la forme de tableaux successifs de chiffres à remplir. La précision des chiffres demandés nécessite la mise en œuvre de requêtes, l'appui des services informatiques, des back-offices et parfois des comptables. Pour le questionnaire « électricité » des clients résidentiels et non résidentiels au premier semestre, sur la base des répondants à la question du temps de réponse, le temps de réponse maximum relevé est de 24 h, le temps moyen est 7 h 30, la médiane est de 4 h. Pour le questionnaire « gaz naturel » des clients résidentiels et non résidentiels au premier semestre, sur la base des répondants à la question du temps de réponse, le temps de réponse maximum relevé est de 24 h, le temps moyen est 7 h 30, la médiane est de 5 h. Les fournisseurs sont contraints de tenir les délais rapides de collecte. Les fournisseurs doivent livrer les chiffres au maximum trois mois après la fin du semestre alors que les factures ne sont pas toujours disponibles sur la période demandée. Aucune intrusion n'est faite dans la sphère privée.

L'organisme collecteur est le ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) - Service de la Donnée et des Études Statistiques (SDES) - Sous-direction des statistiques de l'énergie (SDSE).

La base de sondage repose sur une sélection de fournisseurs à partir des listes communiquées semestriellement par la Commission de Régulation de l'Énergie lors de la préparation de la collecte. Elles contiennent les parts de marché de détail des fournisseurs d'électricité et de gaz pour les sites résidentiels et non résidentiels. Cette procédure de mise à jour de la base de sondage répond à la demande du comité du label. Afin d'obtenir une collecte suffisamment représentative du marché, on interroge les fournisseurs représentant les parts de marché les plus importantes jusqu'à atteindre le seuil de 95 % du marché. De plus pour s'assurer d'atteindre cet objectif, tous les répondants des années passées sont réinterrogés. Alors que le marché s'est ouvert depuis une dizaine d'années, cette liste reste assez stable d'une année sur l'autre. Les fournisseurs historiques (EDF pour l'électricité et ENGIE pour le gaz) conservent une part importante du marché, surtout chez les ménages. Les nouveaux entrants dans le marché débutent souvent avec des parts de marché assez faibles.

La sous-direction des statistiques de l'énergie du ministère de la Transition écologique et solidaire organise certaines années des réunions de concertation avec des fournisseurs pour faire le point sur les difficultés de réponse rencontrées et pour présenter les évolutions des questionnaires.

En fin du questionnaire en ligne, les fournisseurs peuvent formuler un commentaire. Au fil des sessions d'enquête, le SDES communique par courriel ou par téléphone pour recevoir des remarques ou pour apporter des compléments d'information. EDF pour l'électricité et ENGIE pour le gaz, fournisseurs historiques, sont consultés comme experts méthodologiques pour la tarification. La CRE est consultée pour des apports sur des données réglementaires et de marché.

Eurostat est le premier utilisateur, en vue de sa publication sur la comparaison des prix européens de l'énergie. Le SDES utilise l'enquête pour l'établissement du bilan énergétique annuel de la France, pour consolider les comptes de l'énergie et pour ses publications annuelles sur le prix du gaz et de l'électricité. L'AIE l'utilise dans le cadre d'un questionnaire adressé au SDES. Toute personne morale ou physique souhaitant connaître le prix du kWh payé par le consommateur de gaz et d'électricité, par tranche de consommation, en moyenne sur une période de six mois, pour l'ensemble des prix du marché (prix réglementés et offres de marché) peut accéder aux résultats de l'enquête.

Les chiffres sont mis en ligne sur le site du SDES (base de données) un mois après la fin de la collecte. Ils sont également accessibles en libre-service sur le site d'Eurostat. Ils font aussi l'objet d'une publication annuelle type « Datalab essentiel » dans la ligne éditoriale du ministère, à l'automne de l'année suivant l'année sur laquelle porte la collecte.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à ce projet d'enquête dans son ensemble. L'opportunité est accordée pour cinq ans, c'est-à-dire sur la période 2020-2024.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête «Les Français et la Nature»

Type d'opportunité : nouvelle enquête

Périodicité : ponctuelle

Demandeur : Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Au cours de sa réunion du 3 avril 2019, la commission Environnement et développement durable a examiné le projet d'Enquête « Les Français et la Nature ».

Le SDES est à l'origine de cette demande d'enquête, nouvelle et ponctuelle, sans lien avec un règlement européen. Cette enquête s'intègre en effet dans une démarche d'étude consacrée à l'appropriation par le grand public des enjeux environnementaux, tant du point de vue des connaissances que des actions individuelles permettant de limiter les pressions exercées par les activités humaines sur l'environnement. Plus globalement, l'enquête a vocation à alimenter les réflexions du Ministère de la transition écologique et solidaire sur la perception des enjeux environnementaux et l'engagement écologique des citoyens.

Occupant depuis quelques mois une place croissante dans l'agenda politique national, la question de la biodiversité va continuer à s'imposer comme un enjeu majeur au cours des deux prochaines années. Alors que les scientifiques du monde entier alertent l'opinion publique sur les risques induits par la « 6^{ème} extinction massive », il s'agit de savoir comment ce message est perçu par la population. Deux conceptions du problème peuvent être distinguées : la première s'ancre dans un registre scientifique souvent complexe et aborde l'ensemble de ce sujet sous l'angle de la préservation de la biodiversité ; la seconde renvoie à la notion plus généraliste de nature et varie largement d'une personne à l'autre, au gré de la relation spécifique que les individus entretiennent depuis leur naissance avec le monde végétal et animal. Dans le cadre de ce projet d'enquête, c'est cette deuxième acception que le SDES veut explorer.

Des études ont déjà été menées pour évaluer le niveau de connaissance des Français en matière de biodiversité. Inversement, rares sont les travaux (notamment quantitatifs) qui permettent d'appréhender les perceptions individuelles de la nature, en tenant compte de dimensions plus subjectives. L'enjeu de cette nouvelle enquête est d'explorer en profondeur la place qu'occupe la nature dans l'imaginaire collectif et dans les préoccupations sociales, en s'attachant à éclairer le débat public sur la question. Une attention particulière sera portée à l'échantillonnage territorial de cette enquête, dans la mesure où le contexte géographique sera un facteur explicatif à ne pas négliger.

À ce stade, de nombreux détails restent à discuter au sein du Comité de concertation de l'enquête. Des questionnements pourront être inclus pour tenir compte des sujets sur lesquels une information chiffrée fait défaut. Parallèlement à la collecte des données sur les perceptions et opinions des Français, l'enquête s'intéressera également aux caractéristiques socio-économiques des ménages, aux individus qui les composent, à leur habitation principale, etc. Ces informations constitueront autant de facteurs explicatifs, utiles pour comprendre la nature des réponses. Parmi ces déterminants, il y a l'âge des enquêtés, leur lieu de résidence, leur activité professionnelle ou leur niveau d'études.

À l'issue d'un travail de référencement bibliographique, il apparaît qu'aucune étude existante ne permet d'appréhender finement la relation qu'entretiennent les Français avec la nature. En effet, les rares enquêtes quantitatives traitant de ce sujet s'attachent d'abord à saisir le niveau de connaissance scientifique des citoyens. Par ailleurs, on trouve également des enquêtes dont l'objectif principal est de mesurer la fréquentation des forêts ou des parcs naturels. Au sein du SDES, la question n'est actuellement traitée que de manière indirecte, grâce aux résultats des baromètres réalisés pour le compte du service, dans le cadre de l'enquête Camme de l'Insee et de l'enquête Conditions de vie et aspirations des Français du Credoc. Ces données n'offrent pas de vision globale du sujet. De même, pour certains Eurobaromètres réalisés à l'initiative de la Commission européenne.

L'enquête s'adresse aux individus âgés de 18 ans et plus, résidant en France entière (Métropole + Départements et régions d'Outre-Mer). La collecte devrait avoir lieu, en une seule fois, au cours du mois d'octobre 2019. Elle sera effectuée par un prestataire, choisi selon la procédure officielle des marchés publics. Le dispositif méthodologique sera conçu en partenariat avec le prestataire retenu. L'objectif est d'interroger un échantillon représentatif des foyers français selon la méthode des quotas, en s'attachant aux répartitions par sexe, par âge, par catégorie socioprofessionnelle, par type d'agglomération, par zone géographique et par taille du foyer. La collecte par Panel Web est privilégiée. Toutefois, le cahier des charges du marché laisse ouverte la question du mode de collecte, une méthodologie multimode étant envisageable. La durée de passation du questionnaire devra être inférieure à 30 minutes. Aucune donnée sensible (au sens de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, ni de la jurisprudence qui y est associée) ne sera collectée dans cette enquête.

La comitologie et la composition des différents comités n'ont pas encore été totalement définies. Il est envisagé de réunir différentes composantes du CGDD, la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), l'Agence française pour la Biodiversité (AFB), la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB), l'Office nationale de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, le milieu associatif investi sur le sujet, ainsi que des chercheurs travaillant sur la question. Le comité de concertation aura à définir le périmètre général de l'enquête, échanger sur les attentes des différentes parties prenantes à l'égard de l'enquête, identifier les principales problématiques à étudier et réfléchir aux modalités méthodologiques. Dans un second temps, les partenaires contribueront à la définition des grands axes de questionnement, à l'élaboration concertée du questionnaire et in fine à l'exploitation des résultats.

Des contacts sont en cours avec l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité), pour un éventuel co-pilotage de l'enquête. Par ailleurs, des acteurs régionaux pourront être approchés, afin de financer des sur-échantillonnages. Un comité des financeurs sera alors amené à se réunir pour statuer sur la répartition budgétaire des coûts.

Une exploitation conjointe des résultats sera envisagée au sein du CGDD, avec d'autres services du Ministère de la transition écologique et solidaire et les autres opérateurs publics (Agence Française pour la Biodiversité, Muséum national d'histoire naturelle, etc.).

L'enjeu est de valoriser au maximum les résultats de l'enquête en amont du Congrès mondial de la nature qui se tiendra en juin 2020 à Marseille.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à ce projet d'enquête dans son ensemble. L'opportunité est accordée pour un an, c'est-à-dire en 2019.

**AVIS DU CNIS SUR DES DEMANDES D'ACCÈS À DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**

Au cours de sa réunion du 3 avril 2019, la commission « Environnement et Développement Durable » a examiné la demande d'accès à des sources administratives suivante :

Formulée par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) du Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique :

À des données relatives aux cartes professionnelles des chauffeurs de VTC, Taxis et VMDTR (véhicules motorisés à deux ou trois roues) produites par IN Groupe (ex-Imprimerie Nationale) pour le compte des Préfectures, telles que décrites dans le point 3 de l'annexe jointe.

La commission émet un **avis favorable** à cette demande d'accès.

**Le président de la commission
Xavier TIMBEAU**

Annexe

Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 Juin 1951 modifiée aux données de l'Imprimerie Nationale par le SDES

1. Service demandeur

Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire.

2. Organisme détenteur des données demandées

IN Groupe (ex Imprimerie Nationale)

3. Nature des données demandées

Fichier national des cartes professionnelles des chauffeurs de Taxi, VTC et VMDTR :

- numéro de la carte ;
- identité du chauffeur (nom, prénom, date et lieu de naissance) ;
- département de délivrance ;
- date de validité ;
- date de la demande ;
- date du paiement ;
- date de délivrance ;
- date d'envoi ;
- statut de la demande : validée, invalidée, annulée, à renouveler ;
- statut de la carte : payée, expédiée, révoquée ;
- type de carte : taxi, VTC, VMDTR.

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

Le SDES dispose déjà de données de comptage des cartes professionnelles sur un rythme mensuel.

Les objectifs des traitements prévus sont les suivants :

- Production de statistiques démographiques sur les chauffeurs : âge, sexe, lieu de résidence ;
- Production de statistiques sur les départements de délivrance et croisement département de résidence du chauffeur avec département de délivrance de la carte.

À terme, lorsque le SDES aura accès aux données des plateformes VTC et Taxi, il s'agira de produire des statistiques sur les revenus, temps de connexion, temps de travail par âge, sexe et département de résidence. Le numéro de carte professionnelle constituera l'identifiant qui permettra de repérer les activités d'un même chauffeur sur les différentes plateformes. Dans le cas de chauffeurs salariés, il sera nécessaire d'avoir accès aux données nominatives pour effectuer des rapprochements avec la DSN.

5. Nature des travaux statistiques prévus

Production du rapport annuel de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes (T3P), dont le SDES a la responsabilité (cf article 1 du décret n°2017-236 du 24 février 2017).

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Au vu des missions confiées au SDES relatives à l'Observatoire national du T3P, le service organise ses accès aux données du secteur. Il a d'ores et déjà accès à des données individuelles du Répertoire des VTC (REVTC) tenu par la DGITM du Ministère, au recensement des autorisations de stationnement (ADS) des taxis réalisé par la DGITM et le Ministère de l'Intérieur en 2016 auprès des préfetures, aux données des taxis parisiens de la Préfecture de Police de Paris

Pour mesurer au mieux l'activité spécifique de ce secteur (distance), ces données sont également croisées avec le Répertoire statistique des Véhicules Routiers (RSVERO), tenu par le SDES depuis les fichiers quotidiens des Immatriculations et des contrôles techniques.

Par ailleurs, une étude sur les revenus des non salariés taxis/VTC en partenariat avec l'Insee est programmée pour cette année, sous réserve de la disponibilité des données.

7. Périodicité de la transmission

Annuelle ou biannuelle.

8. Diffusion des résultats

Rapport annuel de l'Observatoire national des T3P sur le site du SDES :

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/les-taxis-et-vtc-en-2016-2017-rapport-de-lobservatoire-national-des-transports-publics-particuliers?rubrique=60&dossier=1346>